

Aujourd'hui

S3 ASTROS 7 EXPOS 0

Le lanceur Mike Scott limite les Expos à quatre coups sûrs et les Astros de Houston l'emportent pour la deuxième soirée consécutive.

A3 REPENTIGNY

Faute d'avoir été prévenus à temps, les résidents de Repentigny, LeGardeur et Charlemagne consomment de l'eau contaminée.

B4 MICHAEL JACKSON

Après un long délai, le nouveau 45 tours de Michael Jackson, *I Just Can't Stop Loving You*, sera disponible chez les disquaires des lundi.

A8 ÉCONOMIE

La nouvelle politique de télécommunications annoncée par Ottawa vise à favoriser un marché concurrentiel viable dans tout le pays.

B1 TURNER

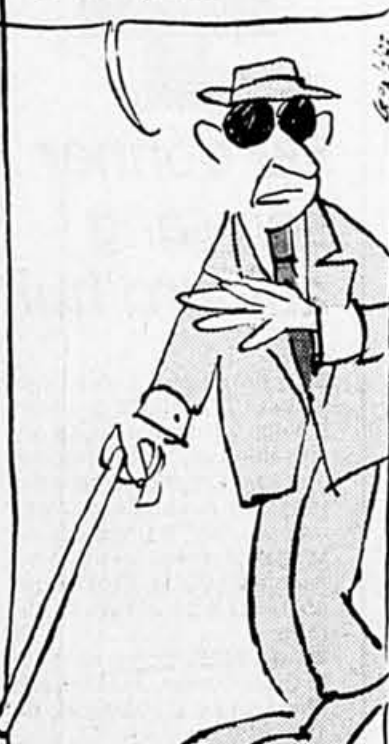
À la suite des partielles de lundi, John Turner apporte d'importants changements au comité de stratégie électorale du Parti libéral.

Sommaire

Annonces classées B10, B11, C7 à C13
Arts et spectacles informations B4 à B9, B12 horaires B8, B9
Bandes dessinées C8
Décès, naissances, etc. C13
Économie A8 à A15
Etes-vous observateur? B10
Feuilleton C7
Horoscope B11
Le monde C6
Mots croisés C11
"Mot mystère" C9
Quoi faire aujourd'hui B8
Télévision B5
Tribune libre B3
Vivre aujourd'hui
Decorations C1 à C3
TABLOÏD SPORTS
Tom Lapointe 6
Mots croisés 10

GREP

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSM C'EST BIEN ICI... JE SUIS L'OBSERVATEUR DE M^{ME} LAVOIE-ROUX



Un premier réfugié sikh est libre

d'après Canadian Press
HALIFAX

Après avoir passé onze jours enfermé avec ses camarades dans un gymnase militaire surchauffé, le premier des 174 réfugiés sikhs a pu enfin quitter les lieux, hier.

Il s'agit d'Amrik Singh Dhinsa, qui a été libéré grâce à un dépôt de \$3000 et à une garantie de bonne conduite de \$2000 versés par un leader sikh local, Narinder Paul Singh, président de l'Association maritime sikh, chez lequel il devra résider.

Cent dix-sept autres réfugiés pourront

117 autres n'attendent plus que leur caution

recouvrer leur liberté dès que des garanties, variant entre \$3000 et \$9000, auront été versées par leurs répondants canadiens.

Les autorités ont décidé par ailleurs de détenir cinq des 174 postulants — deux pour des problèmes d'ordre médical, deux autres pour des raisons qui n'ont pas été précisées, et le dernier parce qu'il a admis appartenir à un organisme militant, la All-India Sikh Students Federation. En vertu de la législation canadienne, les réfugiés peuvent être détenus s'ils sont considérés

comme représentant une menace pour la sécurité du pays.

L'avocat du groupe, Lee Cohen, a souligné que de nombreuses offres de caution avaient été reçues — elles doivent provenir d'individus et non de groupements — mais que le processus était long et complexe. La plupart des offres, a-t-il dit, émanent de Montréal, Toronto et Vancouver, qui comptent toutes trois une importante communauté sikh.

«S'il existait à Halifax une communauté sikh forte de 200 000 membres, par exem-

ple, je suis persuadé que ces personnes seraient libérées immédiatement», a fait remarquer Me Cohen. Les provinces maritimes comptent toutefois à peine deux douzaines de familles sikhs.

Wayne Piercey, porte-parole du ministère de l'Immigration, a précisé que les réfugiés, qui ont droit aux prestations du bien-être social, devront se présenter aux services d'immigration une fois par mois après leur mise en liberté.

«Nous agissons selon les directives qui nous ont été données», a-t-il dit, «et tout sera fait dans le respect de la loi.»

VOIR SIKH EN A 2

SUITE DES INFORMATIONS EN C 16

Québec limitera son assistance à 20% des pertes des sinistrés

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La valeur des biens jugés essentiels par le gouvernement constitue environ 20 p. cent du total des pertes d'un sinistré. Lorsque Montréal, par exemple, réclame \$100 millions à la suite du déluge de la semaine dernière, le gouvernement estime que les biens admissibles au programme d'aide représentent le cinquième de ce montant.

C'est à la lumière de l'expérience passée, notamment des réclamations faites à la suite des crues printanières, que le ministre responsable du Bureau de la protection civile, M. Gilles Rocheleau, soutient cette théorie.

M. Rocheleau, qui participait hier à une réunion du Conseil des ministres, a précisé que le processus administratif pour venir en aide aux sinistrés de la région de Montréal est déjà engagé. Il faudra cependant plusieurs mois, admet-il, avant que les sinistrés puissent espérer recevoir une aide financière.

«Idéalement, les sinistrés devraient obtenir l'aide du gouvernement à l'intérieur d'une période de six mois, selon notre nouvelle politique. Il s'agit cependant d'un gros dossier pour tester une nouvelle méthode», a indiqué le ministre.

Il apparaît évident, en raison de l'importance des réclamations déjà connues, que Québec fera appel à l'aide financière du gouvernement central.

Pour hâter le processus, a rappelé le ministre Rocheleau, il faut d'abord que les villes fassent officiellement leur demande. Jusqu'à

VOIR SINISTRÉS EN A 2

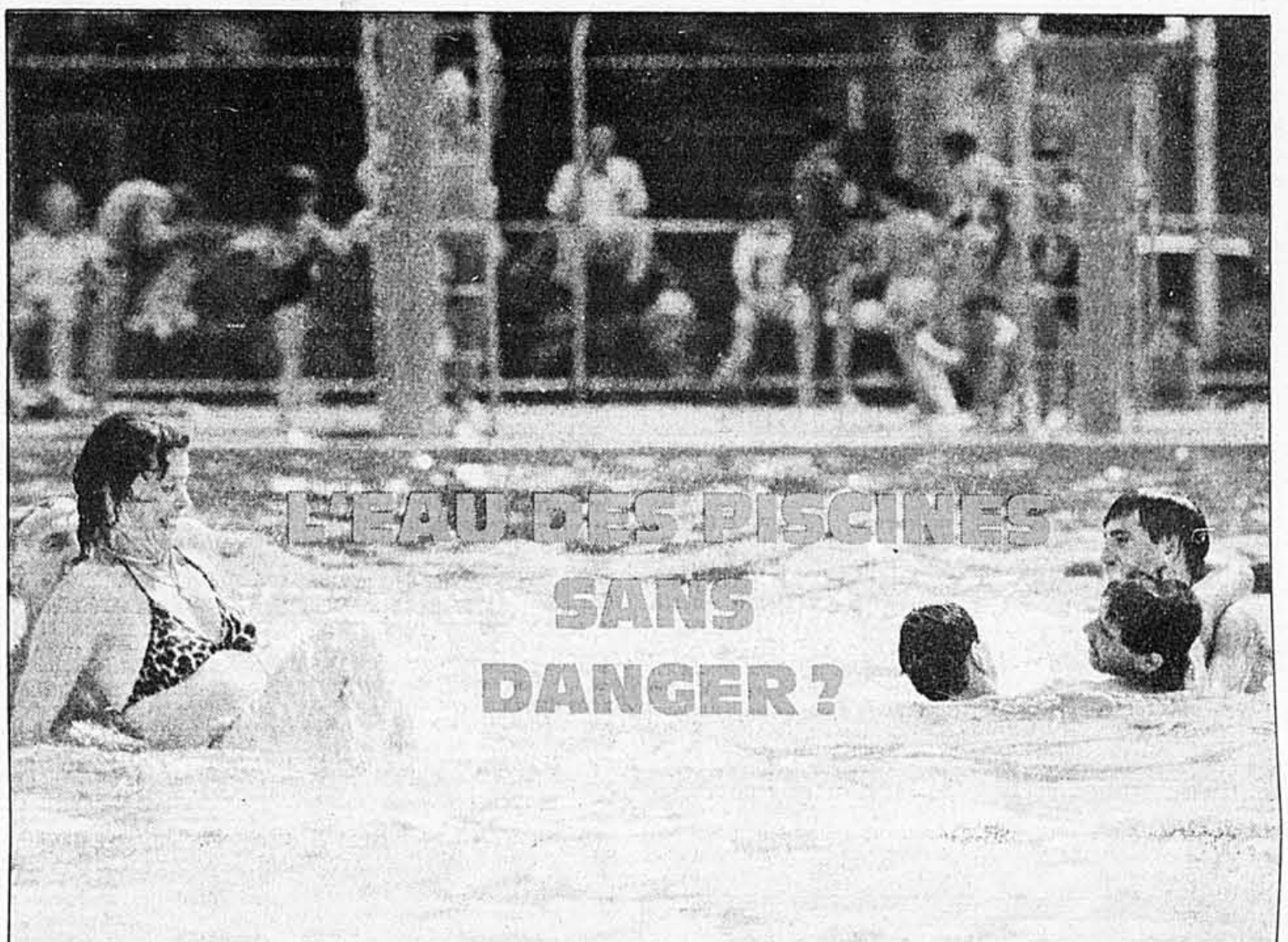


PHOTO LUC SIMON PERRAULT, LA PRESSE

Là où les responsables des piscines municipales mesurent méticuleusement la concentration des désinfectants de l'eau, les baigneurs peuvent s'ébattre en toute quiétude. Toutefois, si l'on en croit M. André Archambault, du ministère de l'Environnement, dans bien des cas, ces tests

sont mal faits, ou mal interprétés, si bien que l'état de nombreuses piscines est tout aussi alarmant que celui des plages publiques, et que leur fréquentation peut être à l'origine de diverses infections, notamment les otites et les gastro-entérites. Le reportage de Pascale Bréniel en page A 4

GM blâme ses fournisseurs québécois pour les défauts de ses autobus urbains

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

General Motors accuse ses fournisseurs québécois d'être responsables des défauts majeurs que présentent des centaines d'autobus urbains qu'elle a construits à son usine de Saint-Eustache, notamment pour la STCUM.

C'est ce qu'indique un rapport d'enquête de Transport Canada, dont *La Presse* a obtenu une copie. L'enquête du ministère a permis de déterminer qu'une grande partie des autobus construits entre 1975 et 1985 à l'usine, dont la vente à Greyhound n'est pas encore complétée, et vendus aux neuf plus importantes sociétés de transport du Québec, ainsi que dans d'autres provinces, présentent des défauts de structure qui nécessitent de coûteuses réparations.

En guise de compensation, GM offre aux entreprises publiques de transport une ristourne sur les achats futurs d'autobus, mais le montant est inférieur au coût des répara-

tions des véhicules qui sont en service.

Les contribuables paieront la différence, qui s'élève dans le seul cas de la STCUM à plusieurs centaines de milliers de dollars. La Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM), qui ne retournait pas les appels hier, sera très durement touchée parce qu'une très grande partie de sa flotte est composée de véhicules assemblés à Saint-Eustache.

Le rapport fédéral conclut aussi que les véhicules ne présentent aucune menace au chapitre de la sécurité parce que les programmes d'entretien des sociétés de transport permettent de corriger à temps les problèmes de fissures du métal et de corrosion.

GM a dit pour sa défense que les véhicules avaient été mal entretenus par les sociétés de transport et que ces dernières se préoccupaient plus du prix que de la qualité des autobus qu'elles commandaient.

Elle allègue aussi que «l'abandon des sous-contrac-

VOIR GM EN A 2

Le convoi naval américain a franchi le détroit d'Ormuz sans incident

d'après AP, UPI, AFP et Reuter
FUIAIRAH, Émirats arabes unis

Le convoi de la marine américaine qui escorte deux pétroliers koweïtiens battant le pavillon des États-Unis a traversé hier le détroit d'Ormuz et le Golfe sans avoir été inquiété par les batteries iraniennes installées sur le littoral.

«Je n'ai aucune information au sujet d'une quelconque intervention iranienne», a dit un porte-parole du Pentagone.



Mgr Adolphe Proulx

Les superpétroliers *Bridgeton* et *Gas Prince* étaient flanqués de trois et parfois cinq navires de guerre américains. Des avions de chasse, provenant du porte-avions *Constellation*, ont également assuré la couverture aérienne du convoi naval.

Les pétroliers avaient levé l'ancre du port de Khor Fakkan dans les Émirats arabes unis tôt hier matin. Au milieu de l'après-midi, ils avaient déjà franchi les 50 milles marins du détroit d'Ormuz qui est considéré comme la partie

la plus risquée de leur voyage de trois jours vers le Koweït.

C'est mardi que les deux bâtiments commerciaux avaient hisse pour la première fois la bannière étoilée, ce qui les rendait admissibles à la protection de la marine américaine.

Le croiseur *Fox* ouvrait le convoi tandis que la frégate *Crommelin* et le destroyer *Kid* naviguaient à proximité. Un journaliste à bord du *Kid* a déclaré que le convoi maintenait un état

VOIR CONVOI EN A 2

Décès de Mgr Adolphe Proulx

Presse Canadienne

L'évêque du diocèse de Gatineau-Hull, Mgr Adolphe Proulx, est décédé accidentellement, hier, en fin d'après-midi. Il a été trouvé mort vers 16 h 30 par sa sœur, Marguerite Proulx, au chalet familial situé non loin de Lancaster, en Ontario. Mgr Proulx était âgé de 59 ans.

Les policiers du détachement de Lancaster de la Sureté provinciale de l'Ontario ont refusé hier de révéler d'autres informations sur les circonstances entourant son décès.

L'évêque de Hull souffrait de diabète mais les policiers n'ont pas voulu relier sa mort à cette maladie. Ils préfèrent attendre les résultats d'une autopsie qui doit être pratiquée ce matin à l'Hôtel-Dieu de Cornwall, où a été conduit Mgr Proulx. Il était déjà mort à son arrivée à l'hôpital.

Mgr Proulx était évêque du diocèse de Hull-Gatineau depuis le 3 mai 1967. Il avait précédemment été évêque du diocèse d'Alexandria, en Ontario. Tout au cours de son sacerdoce, il a constamment dénoncé les inégalités sociales.

VOIR DÉCÈS EN A 2

Toutes les 9 minutes, Royal LePage vend une maison quelque part au Canada.

842-5011



ROYAL LePAGE
C'EST BON DE CONNAÎTRE DES CONNAISSEURS

SUITE DE LA UNE

SIKH

Un premier réfugié sikh est libre

Les réfugiés, 173 hommes et une femme, en sont à différentes étapes du long et délicat processus d'immigration.

Hier soir, 40 d'entre eux avaient subi une première enquête, appelée audience en révision de détention. Quatre autres, dont Dhinsa, s'étaient présentés à une audience en immigration où ils ont officiellement demandé le statut de réfugié.

Tous avaient été placés en détention lors de leur arrivée clandestine au Canada, le 12 juillet, dans le petit village de pêche de Charlesville, en Nouvelle-Écosse.

Cinq personnes étaient recherchées depuis dans le cadre de cette entrée illégale, et des agents de l'Immigration interrogeaient hier un jeune homme s'exprimant en espagnol, qui avait été arrêté dans la matinée près de Grand Falls, au Nouveau-Brunswick, et qui pourrait être l'un des individus recherchés.

L'homme a été interrogé par le truchement d'un interprète, avant d'être conduit au centre d'immigration d'Edmonton. « Il ne parlait ni anglais ni français », a déclaré un porte-parole de la police, « mais d'après les gestes qu'il a utilisés, il serait arrivé au Canada en bateau. »

Six arbitres dépêchés par le ministère de l'Immigration poursuivaient hier leur course contre la montre afin d'achever le plus vite possible les audiences en révision de détention des 174 postulants. Les ordonnances en détention, qui doivent être révisées tous les sept jours, arrivent en effet à expiration aujourd'hui.

Au début, chaque postulant comparait individuellement, mais hier après-midi, le gouvernement a décidé d'examiner cinq cas à la fois.

« Je pense que tout le monde devrait se rendre compte du cauchemar logistique qui règne ici », a déclaré Me Cohen. « C'est un énorme problème. »

L'avocat, dont la firme a été engagée par des groupements sikhs de Vancouver et Toronto, a souligné que les audiences en révision de détention, qui ne sont pas accessibles aux médias, étaient suivies de très près par les groupements intéressés. « Nous voulons nous assurer que les droits de chacun seront respectés s'ils étudient les cas de plusieurs personnes à la fois », a-t-il dit.

Me Cohen s'est par ailleurs prononcé contre la présentation immédiate d'une demande d'habeas corpus en Cour suprême de Nouvelle-Écosse. Les avocats des sikhs ont menacé en effet d'intervenir

auprès des tribunaux pour obtenir l'élargissement de leurs clients, mais ce recours a été reporté à lundi prochain à la demande expresse de Me Cohen.

Entre-temps, des avocats retenus par la chaîne de journaux Southam News devaient se présenter ce matin en Cour fédérale d'Ottawa, pour tenter d'obtenir que les journalistes soient autorisés à assister aux audiences en révision de détention. Ils devaient faire valoir que l'article de la Loi sur l'immigration qui permet au public d'être présent aux audiences des commissaires de l'immigration s'applique également à ces enquêtes.

Les avocats de Southam News se proposaient en outre de rappeler au tribunal fédéral que la Charte des droits et libertés garantit le droit de la presse d'informer le public à ce sujet.

Dans l'intervalle, le *Globe and Mail* et le *Sun* de Toronto ont obtenu copie d'un rapport confidentiel du gouvernement affirmant que la sécurité des Canadiens est menacée par la mauvaise coordination des services de sécurité.

Le rapport a été rédigé par un service du ministère de l'Immigration à la suite d'entrevues auprès de responsables de la Gendarmerie royale, du Service canadien du renseignement de sécurité et des ministères de l'Immigration, des Affaires extérieures et de la Justice. Il est daté du 29 mai, soit six semaines avant l'arrivée des 174 sikhs en Nouvelle-Écosse.

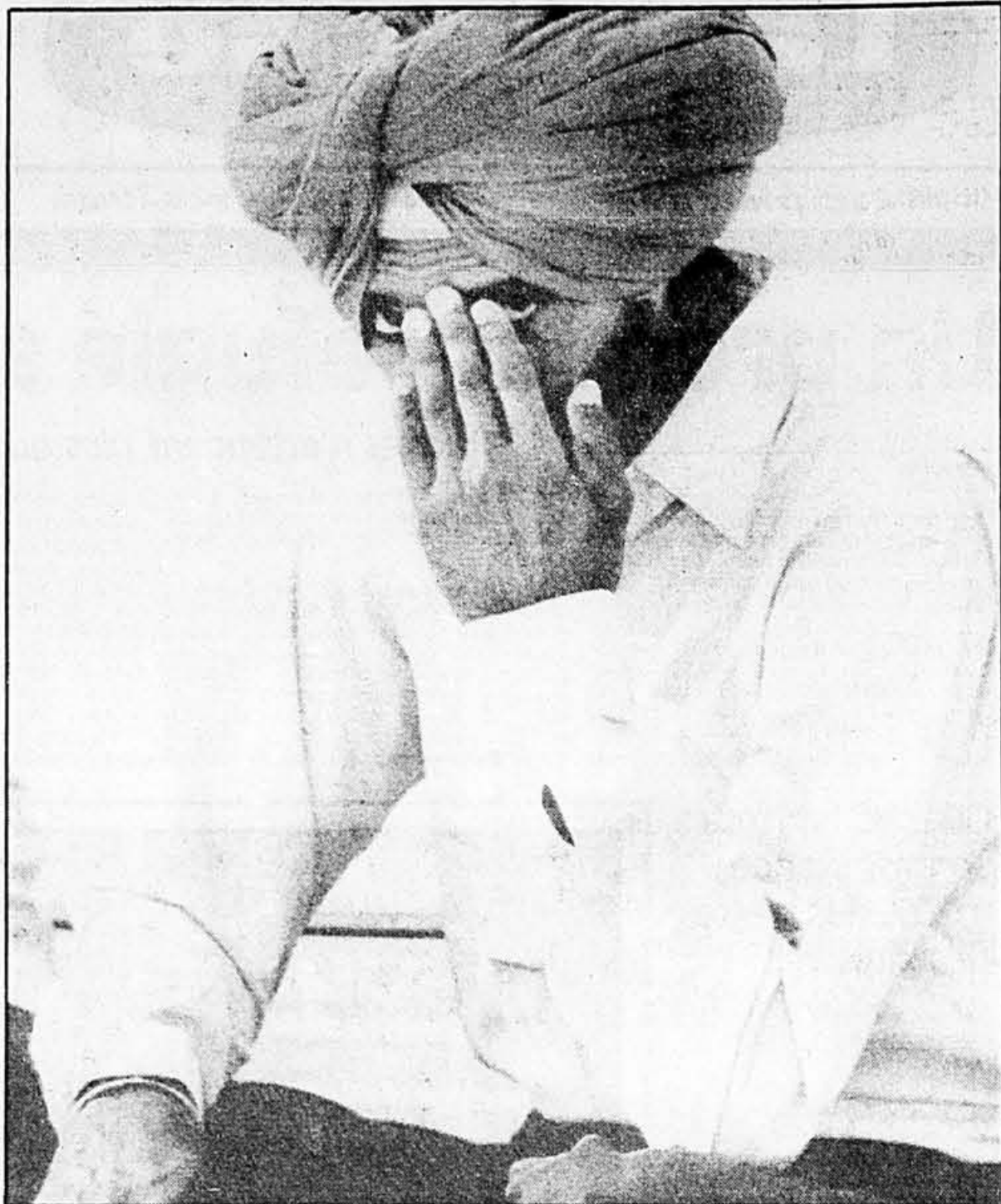
Selon les deux quotidiens torontois, le rapport reproche au gouvernement de ne pas avoir imposé aux différents ministères une ligne de conduite commune en matière d'immigration. « Il n'existe aucune stratégie d'application approuvée par le cabinet et aucun sens des priorités », lit-on dans le document.

SINISTRÉS

Quebec limitera son assistance à 20% des pertes des sinistrés

maintenant, seulement sept des 30 municipalités touchées par l'orage ont demandé l'intervention de l'État. « Ce n'est pas au gouvernement à courir après les municipalités », a-t-il souligné.

Au cours des deux prochaines semaines, le ministre Rocheleau recommandera au gouvernement l'adoption d'un décret pour venir en aide aux sinistrés. M. Rocheleau, qui ne voit pas d'obstacle majeur à son adoption, espère cependant être bien informé de l'étendue des dégâts au cours des prochains jours pour mieux présenter ce dossier à ses collègues.



Amrik Singh Dhinsa, libéré grâce au cautionnement d'un membre de la communauté sikh. PHOTO CP

Le Conseil du trésor a accueilli favorablement, hier matin, les grandes lignes de la politique d'aide proposée par le ministre. Il s'agit des recommandations contenues dans le rapport Gauvin, qui définissent les biens essentiels de même que leur valeur.

Le ministre espère également traiter l'ensemble des réclamations dans un seul décret, de façon à pouvoir plus efficacement réclamer l'aide du gouvernement fédéral et ainsi hâter le processus administratif.

Les ententes fédérales-provinciales concernant les sinistrés stipulent que le gouvernement central participe dans une proportion de 50 p. cent pour les réclamations dépassant \$6 millions. Dans le cas de la région métropolitaine, les réclamations dépassent déjà largement ce montant.

Le Bureau de la protection civile profitera par ailleurs de la situation pour rappeler aux municipalités qu'elles doivent se doter d'un système d'intervention d'urgence, a conclu M. Rocheleau.

Par ailleurs, plusieurs maires des villes de la Communauté urbaine de Montréal ont rencontré, hier après-midi, les responsables de la protection civile du Québec dans le but de préparer les demandes d'aide financière découlant des pluies torrentielles qui se sont abattues sur la métropole, la semaine dernière.

Un porte-parole du bureau central de la protection civile, à Québec, a déclaré que cette rencontre évitera des délais additionnels dans l'évaluation des dommages et la préparation des dossiers de réclamation. Il a ajouté que la rencontre a été organisée à la demande du ministre, dans le but de raccourcir les délais dans le versement d'une aide financière aux villes sinistrées.

Entre-temps, une nouvelle ville, Outremont, a présenté officiellement, hier, sa demande en vue d'être déclarée « zone sinistrée ». Les dommages subis, tant du côté privé que public, sont sommairement évalués à \$2,3 millions.

Enfin, dans le but de prévenir l'oxydation et les défauts possibles des appareils au gaz naturel, Gaz Métropolitain offre exceptionnellement à ses clients victimes des inondations de la semaine dernière une inspection gratuite.

Déjà plusieurs abonnés ont reçu la visite d'un employé de Gaz Métropolitain au cours des derniers jours. La compagnie invite ses clients qui ne l'auraient pas encore fait à se prévaloir de ce service en composant le 598-7486, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi.

GM

GM blâme ses fournisseurs québécois pour les défauts de ses autobus urbains

tants traditionnels et l'obligation d'utiliser de nouveaux sous-traitants québécois pour se conformer aux exigences croissantes de contenu québécois furent une source de problèmes d'approvisionnement et de qualité.

Selon un document de la STCUM, la ristourne de GM — \$1,4 million — représente 65 p. cent des dépenses de \$2,2 millions encourues pour réparer les 1 540 véhicules impliqués. Les

contribuables devront assumer le reste. Des autobus présentant les mêmes vices ont, semble-t-il, été vendus à Ottawa, Toronto, Halifax, Edmonton, St. John's (Terre-Neuve) et ailleurs.

GM ne verse aucune compensation pour les frais encourus, mais offre une ristourne équivalant à \$8 000 par véhicule pour 300 autobus (soit \$2,4 millions) qui devront être livrés aux sociétés de transport du Québec par Saint-Eustache avant le 31 mars 1990.

Selon le document de la STCUM, présenté à son conseil d'administration le 2 avril dernier, les coûts des travaux pour les neuf sociétés sont de l'ordre de \$5 millions. Les contribuables des différentes commissions de transport du Québec, ainsi que le gouvernement provincial qui subventionne lourdement l'achat d'autobus (75 p. cent jusqu'à maintenant, 65 p. cent en 88 et 60 p. cent en 89), devraient donc absorber la moitié de la note.

« C'est scandaleux », dit Guy Chartrand de Transport 2000. « Les contribuables, ajoute-t-il, paient pour les carences du contrôle de qualité à l'usine GM. C'est du gaspillage, à une époque où le gouvernement provincial et les élus locaux se plaignent de la facture élevée du transport en commun et exigent un meilleur contrôle des coûts dans les sociétés de transport. » Il rappelle aussi que le gouvernement du Québec avait passé une première commande de 1 200 autobus à GM au milieu de la dernière décennie en garantissant l'exclusivité du marché québécois à cette entreprise.

L'accord sur la compensation devait être signé par GM et l'ATUQ avant-hier, mais la rencontre a été remise pour des raisons inconnues.

L'offre de compensation de GM fait partie des discussions en cours entre cette compagnie et Greyhound en vue de compléter la vente de l'usine de Saint-Eustache. La transaction inclut aussi la vente de l'usine de Pontiac au Michigan, GM se retirant de l'assemblage des autobus en Amérique du Nord.

La Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM) évaluait en mars dernier à 200 le nombre des autobus qui devront être réparés au cours des deux ou trois prochaines années en raison de problèmes de structure. Déjà 70 autres véhicules avaient fait l'objet de travaux au coût, disait-elle, de \$5 000 chacun, sans compter des frais considérables de location d'autobus pour remplacer ceux qui étaient immobilisés dans les ateliers à cause des réparations.

Le maire de Greenfield Park, Steve Olynyk, avait blâmé la STRSM parce qu'elle n'avait pas entrepris des procédures judiciaires contre GM afin, selon une résolution du conseil municipal, « de récupérer plusieurs centaines de millions payés à la compagnie GM pour des autobus défectueux qui pourrissent au garage ». Un cadre de la STRSM disait qu'entre 40 et 50 véhicules étaient immobilisés.

Les réclamations des sociétés de transport portaient sur 2 293 autobus GM de modèle « New Look ». Il a été remplacé par les « Classic » mais, selon l'ATUQ, 320 véhicules de ces modèles produits à Saint-Eustache avant que GM ne corrige les problèmes comportaient également des vices majeurs. La STRSM demande un dédommagement pour 253 « New

Look » et 65 « Classic » et la Société de transport de Laval (STL) pour 150 « New Look ».

L'étude du ministère fédéral des Transports ne portait que sur l'aspect « sécurité » du dossier. Une inspection de véhicules en cause lui a entre autres permis de constater « des dommages relativement élevés à la structure arrière dus à la corrosion », des fissures causées par la fatigue du métal, « du mouvement dans la structure arrière », dont un des indices extérieurs est « la disparition ou le desserrement de boulons », etc.

CONVOI

Le convoi naval américain a franchi le détroit d'Ormuz sans incident

d'alerte un degré sous l'état d'alerte maximal.

De son côté, le premier ministre iranien Mir-Hossein Mousavi a accusé Washington d'avoir violé une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies ordonnant un cessez-le-feu dans la guerre du Golfe. Faisant allusion à l'article cinq du texte, adopté lundi, qui appelle les pays tiers à éviter l'escalade et l'extension du conflit, Mousavi a accusé Washington de jeter de l'huile sur le feu en organisant un « défilé naval » dans le Golfe.

Peu après le passage des pétroliers, à la vitesse d'environ 16 noeuds, dans le détroit d'Ormuz envahi par la brume, Radio-Téhéran déclarait à nouveau que l'Iran riposterait contre ceux qui « attisent le feu » en permanence dans le Golfe, quel que soit le pavillon de leurs navires.

Les pétroliers escortés ont passé hier à 12 milles marins de l'île de Larak, où se trouvent d'importants terminaux iraniens de livraison de pétrole, et à 17 milles marins de la côte de l'île de Qeshm, où l'Iran aurait installé l'une de ses trois batteries de missiles antivaissaux. Le convoi a passé aussi à 12 milles marins de Abu Musa, une petite île fortifiée d'unités des Gardiens de la révolution, d'hélicoptères de combat et de petits vaisseaux ultra-rapides utilisés dans les attaques contre les pétroliers du Golfe.

Plus tôt, les pétroliers ont passé près de la pointe de la péninsule d'Oman d'où les montagnes s'élèvent hors de la mer. À quelque 60 km à travers le détroit se trouve Bandar Abbas, une base navale iranienne d'importance où sont déployés les *Silkworm*, les missiles antivaissaux de fabrication chinoise.

Par ailleurs, l'Irak a annoncé hier qu'il était prêt à coopérer avec les Nations unies pour appliquer la résolution du Conseil de sécurité ordonnant un cessez-le-feu dans le Golfe mais à la « condition essentielle » que l'Iran accepte pleinement ses clauses.

C'est ce soir ou demain matin que les superpétroliers *Bridgeton* et *Gas Prince* sont attendus pour prendre livraison de leurs cargaisons après le voyage de 550 milles dans le Golfe.

Selon des sources maritimes dans la région, le convoi sera accueilli dans les eaux territoriales de l'Émirat par des navires de la marine koweïtienne qui prendront le relais des navires américains pour escorter les deux pétroliers jusqu'au terminal de Mina Al-Ahmadi, le plus important du pays.

À Moscou, la presse soviétique s'est montrée pessimiste hier après le rejet par Téhéran de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur le conflit Iran-Irak et le début de l'application du plan de protection américain de onze pétroliers koweïtiens.

Les États-Unis pour leur part se sont employés à minimiser les risques d'affrontement en avertissant toutefois que toute manifestation d'hostilité provoquerait une riposte immédiate.

À Athènes, le gouvernement grec a annoncé hier qu'il ne permettrait pas aux États-Unis d'utiliser leurs bases en territoire grec pour prêter assistance aux bâtiments de guerre américains croisant dans le Golfe.

DÉCÈS

Decès de Mgr Adolphe Proulx

les et les conditions de travail dangereuses des travailleurs.

Né à Hammer, en Ontario, le 12 décembre 1927, Mgr Proulx avait dix frères et sœurs. Il a fait ses études primaires dans sa ville natale et a ensuite poursuivi ses études secondaires au Sudbury High School et au Collège du Sacré-Coeur de Sudbury, où il a obtenu son baccalauréat en Arts.

À la fin de ses études théologiques au Grand séminaire de Toronto (1950-1954), il a été ordonné prêtre à North Bay, en Ontario. Après quatre années de ministère pastoral en paroisse à St-Vincent-de-Paul, North Bay et Coniston, il fut nommé chancelier du diocèse de Sault-Sainte-Marie par Mgr Alexander Carter. Il fit alors un séjour à Rome pour étudier le droit canonique.

À son retour au pays, en 1960, après avoir obtenu une licence en droit canonique, il devait assumer des fonctions auprès du Tribunal matrimonial, puis fut nommé directeur diocésain de l'action catholique et directeur adjoint des vocations.

Au moment de sa nomination dans Gatineau-Hull, Mgr Proulx était président de la Commission épiscopale de l'Ontario pour l'éducation chrétienne. Depuis 1973, il a été le représentant des diocèses du secteur français au sein du conseil d'administration de la Conférence catholique canadienne (CCC).

Il avait aussi été membre des commissions épiscopales nationales de l'éducation chrétienne, de l'œcuménisme et de l'action sociale. Il était encore membre du comité épiscopal national des affaires canoniques.

À titre de membre de la commission de réforme sociale de la Conférence des évêques du Canada, Mgr Proulx avait participé à la rédaction du controversé manifeste sur l'économie publié en 1983 par la Conférence et s'en est fait un des plus ardents défenseurs.

Le billet valant \$6,4 millions a été acheté en... Ontario

■ Les numéros gagnants du tirage d'hier soir du Lotto 6/49 sont 1, 8, 26, 32, 43 et 49, et le numéro complémentaire est 35. Il y a un gagnant du gros lot de \$6 450 453,30. Le billet a été acheté en Ontario. Dans la catégorie 5/6 plus, 5 gagnants de \$189 686,50; dans la catégorie 5/6, 300 gagnants de \$2417,50; dans la catégorie 4/6, 15 679 gagnants de \$88,90; et dans la catégorie 3/6, 297 879 gagnants de \$10.



Où donner son sang aujourd'hui

- La Presse et la Croix-Rouge vous rappellent que seulement 5 p. cent des Québécois donnent régulièrement du sang. Cet été, joignez les rangs de ceux qui sauvent une vie, car les besoins de sang demeurent les mêmes. Aujourd'hui, la Croix-Rouge tient une clinique de sang:
- au Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est rue Sherbrooke à Montréal, de 10 h à 20 h;
- chez Canada Packers, au 1260 de la rue Mills, à Montréal, de 13 h 30 à 16 h 30;
- à Saint-Donat, au Centre sportif situé rue Desrochers, de 15 h à 20 h 30;
- à Laval, au Carrefour Laval, 3003 boulevard Le Carrefour, de 10 h 30 à 20 h 30;
- à Saint-Placide, à la salle municipale, 281 Montée Saint-Vincent, de 15 h à 20 h 30.

RECOMMANDATIONS D'ARROSAGE

Après avoir tondue votre pelouse, vous devriez enlever l'herbe coupée, car elle est lourde et humide et elle peut étouffer le gazon et atrophier les racines. Par contre, un gazon clairsemé, qui manque de fertilisation, peut tirer avantage de l'herbe coupée laissée sur place.

Ces recommandations sont émises par l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE).

MUNICIPALITÉS	ADRESSES		MUNICIPALITÉS	ADRESSES	
	Paires	Impaires		Paires	Impaires
Acton Vale	NR	NR	Oremburg Park	X	X
Belœil	X	X	Pierrefonds	X	NR
Bromont	NR	NR	Pont-de-Calumet	X	X
Châteauguay	X	NR	Roxboro	X	NR
Dollard-des-Ormeaux	X	NR	St-Basile-le-Grand	X	X
Deux-Montagnes	NR	NR	St-Bruno-de-Montarville	X	NR
Farmham	NR	NR	St-Eustache	NR	X
Granby	X	NR	St-Hubert	1	NR
Grande-Île	NR	X	St-Jean-Baptiste	X	X
Le Perre	X	NR	St-Joseph-du-Lac	X	X
Joliette	NR	NR	St-Jovite	X	NR
Kirkland	NR	NR	St-Mathias	X	NR
Lachenaie	X	X	St-Raphaël-de-l'Île-Bizard	X	NR
La Plaine	X	NR	St-Agathe-des-Monts	NR	NR
La Prairie	1	X	St-Anne-de-Bellevue	NR	X
Laval	NR	NR	St-Genève	X	NR
Le Gardeur	NR	X	St-Madeleine	X	X
Mascouche	X	X	St-Marthe-sur-le-Lac	X	X
McMasterville	X	X	St-Thérèse	X	NR
Mirabel	NR	X	Terrebonne	X	NR
Montréal	NR	NR	Vaudreuil	X	NR
Mont St-Hilaire	X	X	Verdun	NR	NR

Legende: X — Interdit
NR — Arrosage non recommandé car humidité suffisante dans le sol
1 — Arrosage recommandé de une (1) heure
2 — Arrosage recommandé de deux (2) heures
* * * En cas de pluie, lors des dernières 24 heures, ces recommandations sont nulles.

Le Lotto 6/49

Tirage d'hier

1 8 26 32 43 49 (35)

LA MÉTÉO

Québec			États-Unis			
	Min.	Max.	Aujourd'hui		Min.	Max.
Abitibi	16	26	Averses	Boston	15	25
Outaouais	18	30	Ensoleillé	N.-Orléans	25	31
Laurentides	16	28	Ciel variable	Buffalo	21	29
Cantons de l'Est	17	28	Ciel variable	Pittsburgh	20	33
Mauricie	17	25	Averses	Chicago	21	34
Québec	17	25	Averses	S. Francisco	13	22
Lac-Saint-Jean	13	25	Averses	Miami	28	32
Rimouski	13	22	Ciel variable	Washington	27	38
Gaspésie	12	20	Ciel variable	Dallas	23	34
Bas-Corseau	13	22	Ciel variable			
Sept-Îles	12	20	Ciel variable			

Canada			les capitales			
	Min.	Max.	Aujourd'hui		Min.	Max.
Victoria	16	27	Nuageux	Amsterdam	13	21
Edmonton	10	20	Nuageux	Madrid	17	32
Regina	14	19	Averses	Moscou	14	19
Winnipeg	15	20		Acapulco	27	34
Toronto	21	33		Mexico	13	25
Fredericton	12	22		Berlin	14	24
Halifax	15	23		Oslo	14	27
Charlottetown	17	27		Bruxelles	20	Paris
Saint-Jean	7	15		Buenos Aires	5	17
				Rome	17	34
				Copenhague	13	21
				Seoul	22	26
				Geneve	14	20
				Stockholm	22	26
				Hong Kong	27	31
				Tokyo	24	33
				Le Caire	23	38
				Trinidad	26	30
				Lisbonne	17	28
				Vienne		
				Londres	14	18

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres 013

à quatre chiffres 8910

30-4-01

JEUDI 23 JUILLET 1987

Vol au dépanneur Léo: Jean-Denis Béliveau est remis en liberté

■ Jean-Denis Béliveau, accusé d'avoir comploté et commis un vol au dépanneur Léo, rue de Lorimier, où son complice présumé a perdu la vie, a été libéré hier par la Cour supérieure en attendant son enquête préliminaire.

C'est le juge Benjamin Greenberg qui a remis en liberté le prévenu de 27 ans, en soulignant qu'il ne représentait pas un danger pour la société. Il devra se présenter devant la Cour des sessions en septembre pour y subir son enquête préliminaire.

On sait que le complice présumé de Béliveau, Stéphane Richards, 28 ans, domicilié à Greenfield Park, a perdu la vie le soir du vol lors d'une échauffourée impliquant le propriétaire du commerce et son fils, Sanh Binh Mach et Vic-ti Mach.

Béliveau a été arrêté le 11 juillet quelques moments seulement après le vol. Il a comparu devant le tribunal la semaine suivante. La Cour des sessions devait refuser de le remettre en liberté moyennant un cautionnement, soulignant que le crime dont il était accusé était très grave. Mais l'avocat du prévenu, Me Richard Pasquin, en a appelé devant la Cour supérieure en faisant valoir que son client, qui n'a pas de casier judiciaire, n'est pas un homme dangereux.

Le permanent de la CSN devra revenir devant le tribunal

PIERRE BELLEMAIRE

■ L'enquête préliminaire que devait subir mercredi prochain Georges Bonneville, négociateur permanent de la CSN, a été reportée au 31 août, hier au Palais de Justice de Longueuil.

Me Claude Melançon, avocat de l'agent syndical qui a déjà enregistré un plaidoyer de non-culpabilité à des accusations de menaces de mort, en marge du conflit sévissant depuis décembre dernier à l'épicerie Metro Bernard Lemay à Longueuil, a indiqué au juge Guy Fortier que ses services étaient retenus le 29 juillet au Palais de Justice de Québec.

Le procureur de la Couronne, Me Marcel Patenaude, n'a soulevé aucune objection à la requête de Me Melançon, requête que le juge Fortier a accueillie, tout en enjoignant le client de Me Melançon de se présenter quand même devant le tribunal, mercredi prochain.

Me Melançon a ainsi assuré le juge Fortier que M. Bonneville, actuellement en vacances, sera effectivement accompagné, le 29 juillet, d'un de ses collègues avocats, pour qu'on confirme alors la remise de l'enquête préliminaire au 31 août.

L'enquête de l'ex-directeur du CLSC Kateri aura lieu en septembre

PIERRE BELLEMAIRE

■ L'enquête préliminaire de Claude Langlois, ex-directeur général du CLSC Kateri à Candiac, accusé de fraude et d'abus de confiance, a été fixée hier pro forma au 4 septembre prochain, par le juge Guy Fortier de la Cour des sessions de la paix à Longueuil.

C'est à la suite d'une plainte, logée par le syndicat (CSN) des employés de cet établissement, que l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec a entrepris une enquête sur l'utilisation des fonds publics par M. Langlois, notamment au chapitre de ses comptes de dépenses entre janvier 1983 et janvier 1985.

De plus, le syndicat adressait l'été dernier une demande d'enquête publique auprès de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, demande qui n'a toujours pas été satisfaite.

Cependant, le syndicat a eu l'autorisation cette semaine, par l'intermédiaire de la Commission d'accès à l'information, de consulter la lettre par laquelle, en octobre 1986, le conseil d'administration du CLSC Kateri résiliait le contrat de son directeur, M. Langlois.

Me Richard Masson, l'avocat de l'accusé, faisait savoir hier qu'il ignore les détails des chefs d'accusation dont fait l'objet son client. «Au cours des prochaines semaines, dit-il, je participerai avec l'avocate de la Couronne, Me Hélène Paré, à une séance de divulgation de la preuve, de façon à savoir exactement ce qu'on nous reproche».

Portées en vertu du Code pénal, ces accusations appellent, en cas de condamnation, des peines maximales d'emprisonnement de cinq ans (abus de confiance) et de dix ans (fraude).

Pendant cinq jours, en pleine canicule, les citoyens de Repentigny ont bu de l'eau contaminée

Plusieurs personnes ont été hospitalisées pour des cas d'entérite, de diarrhée, etc.

FLORIAN BERNARD

■ Entre le 9 et le 13 juillet, les citoyens de Repentigny, LeGardeur et Charlemagne ont bu de l'eau contaminée, contenant des bacilles coliformes et des bactéries nocives, faute d'avoir été prévenus à temps par les autorités municipales. Pendant ce temps, le service d'urgence de l'hôpital LeGardeur a enregistré un nombre élevé d'entérites hémorragiques, de sang dans les selles, de diarrhées et de divers maux liés à la consommation d'eau impropre.

Dès le jeudi 9 juillet, en pleine canicule, les responsables de l'usine de filtration de Repentigny ont effectué des analyses d'eau. Ces analyses ont révélé la présence de bacilles coliformes dans l'eau du réseau. Ce n'est toutefois que cinq jours plus tard, soit le lundi 13 juillet, que les autorités municipales de Repentigny ont pris la décision d'alerter les citoyens au moyen

d'une circulaire distribuée dans chaque foyer, et de messages à la radio.

Le directeur-général de la ville, M. Louis LePage, a déclaré à *La Presse* que la ville a d'abord voulu faire confirmer les analyses du laboratoire de l'usine par un laboratoire privé de Montréal et par le ministère de l'Environnement. Les résultats d'une nouvelle analyse, le lundi 13 juillet, ont de nouveau indiqué la présence de bacilles coliformes. C'est alors qu'en toute urgence, la ville a informé la population de l'état de l'eau et en a interdit la consommation, à moins de la faire bouillir durant 5 à 10 minutes.

À Charlemagne, ville alimentée par le réseau de Repentigny, ce sont des policiers-patrouilleurs, munis de haut-parleurs, qui ont alerté les citoyens. Mais depuis cinq jours, déjà, quelque 50 000 citoyens de la région buvaient de l'eau contaminée.

Plusieurs cas

Le responsable de l'urgence à l'hôpital

LeGardeur de Repentigny, le Dr Michel Simard, a déclaré à *La Presse*, hier, qu'un nombre élevé de cas d'entérites graves a été enregistré. «Je n'ai pas de chiffres précis ni de pourcentages pour le moment, mais je vous confirme que depuis le début de juillet, nous avons traité un nombre très élevé d'entérites hémorragiques, de diarrhées malignes, de sang dans les selles et d'autres maux de même nature».

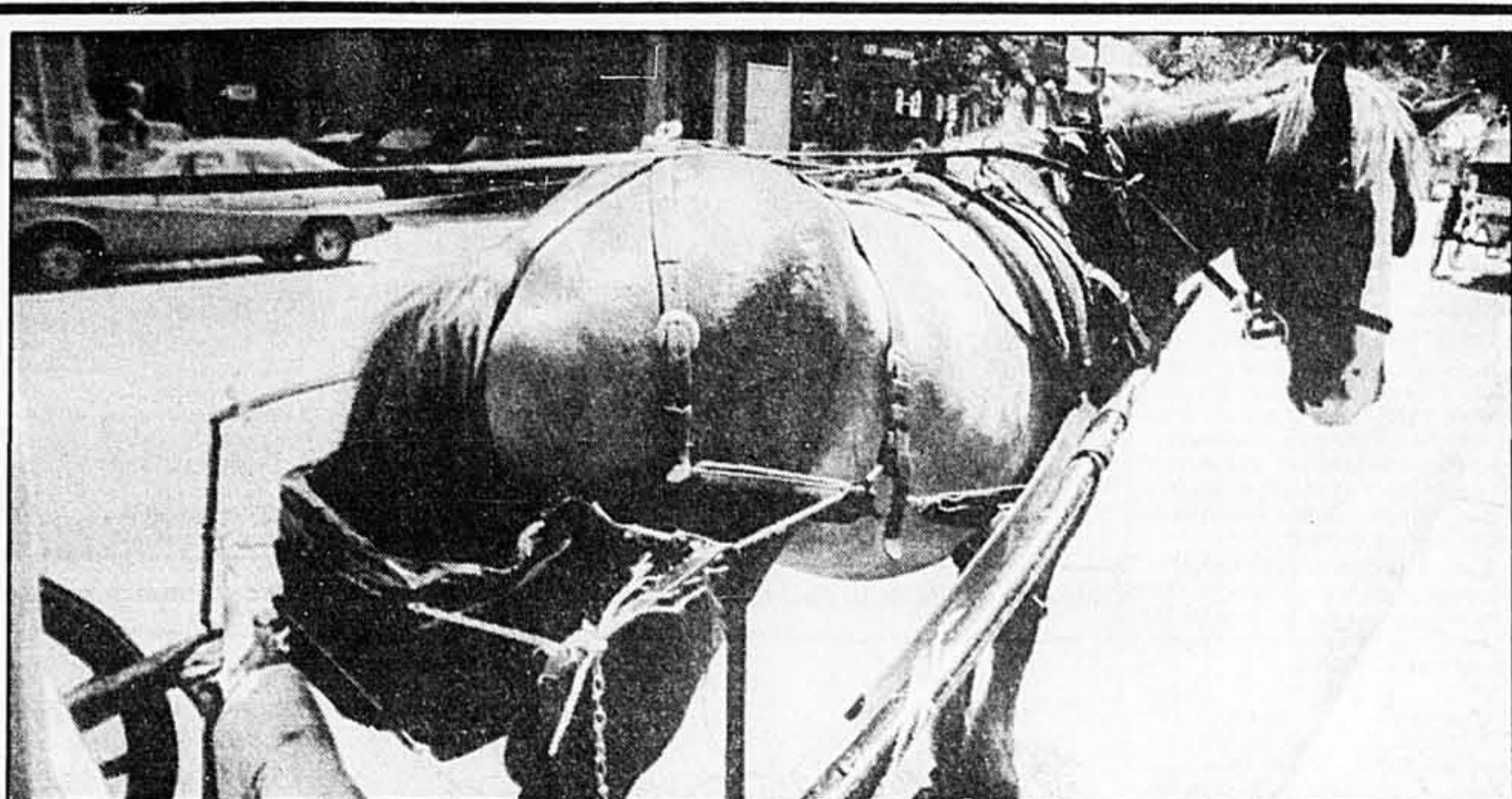
Le Dr Simard a signalé qu'il est difficile de faire la preuve que cette augmentation des cas de gastro-entérites et de maladies similaires puisse être directement liée à la consommation d'eau avariée. «Ce que nous constatons, c'est que l'augmentation des cas à l'urgence coïncide avec la période où l'eau de la région est contaminée».

Irresponsabilité de la ville

Pour sa part, le vice-président du mouvement *A Court d'Eau*, M. Arthur Dubé, a qualifié «d'irresponsable, sinon de criminelle» l'attitude de la ville. Selon M. Dubé,

les autorités municipales de Repentigny avaient le devoir de ne faire courir aucun risque à la population et de l'informer immédiatement des premiers résultats d'analyse de l'eau, dès le 9 juillet. «Pendant près d'une semaine, les citoyens ont bu de l'eau contaminée, sans la faire bouillir, simplement parce que les responsables de la ville voulaient faire confirmer leurs analyses par un autre laboratoire». Il a ajouté: «Les dirigeants de l'usine de filtration ne sont pas à blâmer. Ils ont fait leurs analyses et ont transmis leurs découvertes aux autorités de la ville. Ce sont les dirigeants de la ville qui sont responsables de cette situation».

M. Dubé a enfin déclaré que le mouvement *A Court d'Eau* entend alerter le ministère de l'Environnement de ce qui vient de se produire et convoquera, d'ici les prochains jours, tous les maires de la région dans le but d'élaborer une stratégie destinée à corriger les problèmes causés par l'eau.



Mao, un cheval comme tant d'autres, est muni d'un sac de toile hermetique qu'on appelle aussi une couche, et qu'on aperçoit amarré au harnais, entre la voiture et la bête.

PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE

Mais qui va ramasser le crottin de cheval?

Dans le Vieux-Montréal, l'odeur est parfois si forte qu'on pourrait s'y appuyer

GILLES NORMAND

■ La ville de Montréal embauchera sous peu deux inspecteurs qui auront pour tâche de faire observer les règlements 5405 et 6771, concernant les calèches, ainsi que les ordonnances s'y rattachant. Ces nouveaux postes ont été créés la semaine dernière.

Entre-temps, les résidents et passants du Vieux-Montréal se demandent qui fera observer ce règlement d'ici là, puisque les deux inspecteurs ne seront vraisemblablement pas en mesure d'assumer leurs fonctions avant l'automne. Ils devront en effet suivre des cours et recevoir une préparation adéquate avant de se mettre véritablement au travail.

C'est ce que nous avons appris au service des permis de l'hôtel de ville. On se demande aussi qui va obliger les conducteurs de calèche à récupérer le crottin de leurs chevaux. Et qui va s'assurer que le service des travaux publics nettoie de façon plus fréquente les rues empruntées régulièrement par les atte-

lages, comme cela était le cas il y a quelques temps.

En effet, en dépit de l'obligation faite aux conducteurs de récupérer le trop-plein de la couche que sont tenus de porter les chevaux, certaines rues du Vieux-Montréal, notamment Saint-Pierre, Saint-François Xavier, Saint-Jacques, Place d'Youville, pour ne nommer que celles-là, ont commencé à ressembler à ce qu'elles avaient l'air avant l'adoption du règlement 5405, en janvier 86: des rigoles d'étable.

Qu'on soit samedi ou dimanche, ou n'importe quel autre jour, qu'il soit 8 h ou 20 h, les excréments et l'urine des chevaux ont recommencé à joncher le pavé, sans que nul propriétaire de calèche ou nul employé municipal ne nettoie les dégâts. Au petit matin, un balai mécanique vient qui étend tout ça, répandant une puanteur si forte par temps chaud qu'on pourrait s'y appuyer...

Les calèches, pour le plaisir des touristes, c'est charmant, mais cet argument ne vaut-il pas tout autant pour les touristes quand même nombreux qui vont à pied, parmi quelques citadins?

La réglementation municipale exige, depuis janvier 1986, que les chevaux soient munis d'une couche, sac à excréments fixé au harnais et dont le contenu doit être hors de vue. Le contenu doit être transvasé dans le coffre hermetique dont doit être équipée toute calèche. Ou si on se trouve dans une station, on peut utiliser un coffre fourni par la ville. Ce qui pourrait déborder accidentellement doit être recueilli.

Quant à l'urine qu'un cheval laisserait échapper sur la chaussée, son maître ou conducteur est tenu de la nettoyer et d'en faire disparaître toute trace à l'aide d'un produit désinfectant.

Lorsque des citoyens ont des plaintes à porter concernant la malpropreté des rues, ils doivent le faire auprès de la Régie du milieu, au Service de l'habitation et de la planification urbaine.

La police, elle, est responsable de l'acceptation des candidatures des conducteurs et propriétaires, qui ne doivent détenir aucun dossier judiciaire. Un vétérinaire s'assure de la bonne santé de l'animal, avant qu'un permis ne soit accordé à son

propriétaire. Un cheval qui a été accepté par le vétérinaire est muni d'une bague métallique. C'est aussi le vétérinaire qui vérifie si la voiture est conforme aux exigences de la ville, si elle est sûre et hygiénique.

Le règlement municipal impose aux conducteurs d'être vêtus proprement et convenablement. Il leur est interdit de fouetter leur cheval, sauf si cela est nécessaire pour éviter un accident. Une bête ne peut non plus être attelée plus de neuf heures consécutives.

Cours obligatoires

Selon le service des permis, les calèches n'appartiennent pas à des compagnies. De façon légale, elles sont toutes la propriété de particuliers, et les chevaux sont gardés en pension dans deux écuries, l'une située rue Mills et l'autre rue Ottawa, dans le sud-ouest de Montréal.

Il est essentiel d'avoir suivi des cours dispensés par la CIDEM et le service touristique de la ville, et d'avoir réussi les examens qui s'ensuivent pour obtenir un permis de conducteur de calèche. Ces cours sont donnés deux fois par année et ont entre autres un contenu historique.

Enfin, un produit qui détruit les perce-oreilles

FLORIAN BERNARD

■ Importés du Japon ou d'Europe, en passant par la Colombie-Britannique, les hideux perce-oreilles à carapace dure — *forficula auricularia*, de leur vrai nom — se sont multipliés de façon spectaculaire au cours des dernières semaines dans la région de Montréal. Ils sont maintenant partout, dans les jardins potagers, dans le gazon, dans les boîtes à fleurs du centre-ville et dans les parcs. Ils entrent dans les maisons et les garages, disputant l'espace aux blattes et aux coquerelles.



Heureusement, un nouveau produit destiné à les combattre vient d'apparaître sur le marché. Il s'agit de la chlorpyrifos, un agent de synthèse obtenu à partir de diverses substances végétales et d'organo-phosphates. Le principal atout de la chlorpyrifos réside dans la longue durée de son action. Les insecticides traditionnels comme le diazinon et le carbaryl demeuraient actifs durant quelques jours seulement, alors que la chlorpyrifos continue d'agir pendant trois ou quatre semaines.

Plusieurs compagnies de pesticides, notamment C.I.L., ont fait homologuer des préparations à usage domestique, à base de chlorpyrifos, pour éliminer les perce-oreilles. Ces produits sont maintenant disponibles au Québec.

La chlorpyrifos détruit le perce-oreille par contact. Il s'agit d'une poudre qu'on pulvérise sur les plantes ou directement sur le béton, les dallages, le bord des fenêtres, autour des maisons et dans tous les endroits qu'affectionnent les insectes.

Les perce-oreilles résistent mal aux hivers très rigoureux. Leur zone de prolifération ne dépasse pas la région de Québec. Ils sont inconnus en Gaspésie, sur la Côte Nord, en Abitibi et dans les régions plus froides du Québec. Ce sont des insectes qui font leurs ravages durant la nuit. Lorsqu'on les voit durant le jour, c'est un signe qu'ils sont extrêmement nombreux.

Ces insectes passent l'hiver sous des pierres, des grosses bûches, des débris, ou dans le sol, près des fondations des bâtisses. La femelle pond ses oeufs entre la fin de l'hiver et le début du printemps. Elle les couve jusqu'à leur éclosion. Dans la plupart des régions, il y a deux générations de perce-oreilles par année.

Le gouvernement du Québec nie avoir été trop généreux envers les policiers de la SQ

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Bien qu'il leur ait accordé des augmentations de salaire de 18 p. cent sur trois ans, le gouvernement du Québec ne s'est pas montré trop généreux envers ses policiers, estime le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil.

«C'est un règlement satisfaisant, a-t-il noté. Si on regarde d'autres corps policiers, par exemple les agents de la CUM, certains ont un salaire supérieur de \$300 à \$400 par année par rapport à un agent de la SQ», a souligné M. Gobeil, hier, en entrant au Conseil des ministres.

Commentant le règlement intervenu la semaine dernière entre Québec et ses policiers, le critique péquiste, député d'Abitibi, M. François Gendron, s'était dit déconcerté par la rapidité avec laquelle Québec avait cédé aux attentes des policiers.

Pour M. Gobeil, toutefois, le règlement intervenu avec le syndicat des 4 200 policiers est, pour les prochaines années, en deçà d'un verdict d'arbitrage qui recommandait, même pour 1984, en période d'austérité, des hausses encore plus substantielles pour les policiers provinciaux.

Le gouvernement du Parti québécois avait choisi alors de ne pas suivre les recommandations de l'arbitre, M. Dumais, ce qui avait fomenté le militantisme des policiers.

Lorsqu'on lui rappelle, comme l'avait fait M. Gendron, qu'il voulait négocier sur la base d'une augmentation de 3,5 p. cent, M. Gobeil rappelle qu'il s'agit d'une norme qui remonte à 1985. Les employés du secteur public avaient alors obtenu ces augmentations, «et les policiers avaient eu zéro», a-t-il souligné.

Au cours des trois dernières années, les agents de la SQ ont vu, pendant deux ans, leurs salaires gelés et ont obtenu une hausse de 4 p. cent, la troisième. Le gouvernement a réglé non loin de ses offres initiales en accordant des hausses salariales de 7,8, 5,8 et 3,5 p. cent, qui comprennent 1,6 p. cent de «rattrapage». Or, a expliqué M. Gobeil, ce rattrapage ne constitue qu'une partie de ce qui avait été proposé par M. Dumais. Au surplus, cela ne s'appliquera qu'à partir de 1987 au lieu de 1984.

«Est-ce que c'est trop? Il y en aura toujours pour dire oui. Je suis sûr que les membres de la SQ auraient voulu avoir plus, mais je pense qu'ils vont ratifier l'entente», estime-t-il.

Le ministre Gobeil souligne aussi n'avoir pas trouvé abusifs les moyens de pression uti-

lisés par les agents de la SQ qui avaient, pendant 25 heures, décidé de rester à leurs quartiers et n'acceptant d'aller en patrouille que si des vies étaient en danger.

«C'est une forme de notre démocratie, mais je peux vous dire que c'est pas pour cela que nous avons réglé; ça ne m'a pas influencé», a-t-il dit. «Il n'y a pas eu d'événement malheureux, la population n'a pas été mise en danger», a-t-il continué.

Il s'est dit particulièrement heureux de la concession faite par les policiers quant à leur régime de retraite. Les agents embauchés à compter de 1987, ne verront pas leur fonds de pension pleinement indexé au coût de la vie.

Ce régime de retraite était devenu l'un des plus coûteux au Québec, et aussi l'un des plus généreux. Les fonds publics fournissaient \$1,40 pour chaque dollar de contribution des policiers. Cette année, c'est plus de \$100 millions que devra payer le gouvernement pour ce seul plan de pension alors que l'an dernier la note s'était élevée à \$70 millions.

Pour M. Gobeil, le fait qu'on réduise l'indexation automatique de 3 p. cent dans l'avenir, abaissera de 9 p. cent, dès les premières années, le coût du régime. Par cette concession des policiers, Québec peut espérer réaliser des économies au cours des 25 ans prochaines années.

Peut-on se baigner sans danger dans les piscines publiques?

PASCALE BRÉNIÉL

■ La baignade est probablement le meilleur remède contre la canicule. Quand le mercure dépasse les 30 degrés, de nombreux citoyens tentent d'oublier la chaleur et l'humidité en sautant à pieds joints dans l'eau chlorée des piscines publiques. La température et l'achalandage ont-ils un impact sur la qualité de l'eau? Doit-on les tenir responsables des otites et des gastro-entérites des tout petits?

Si les responsables de la piscine mesurent méticuleusement les concentrations de désinfectants contenus dans l'eau, les baigneurs n'ont rien à craindre. Selon M. André Archambault, technologue en hygiène publique au ministère de l'Environnement depuis 20 ans, dans les piscines municipales des grandes villes comme Montréal et Laval, la composition des eaux de baignade est étroitement surveillée. Verdun, LaSalle et Saint-Laurent, entre autres, ont leur propre service de l'environ-

nement qui contrôle systématiquement la qualité de l'eau.

Ces exemples mis à part, l'exploitant exprime beaucoup de réserves quant à la façon dont les tests sont effectués et interprétés. Il se souvient, entre autres, d'un cas de folliculite attrapée par une famille entière dans le bain tourbillon d'un centre de conditionnement physique. «Les gens viennent s'entraîner par souci de santé, déplore M. Archambault, et ils prennent sans le savoir un bain de bactéries! Je considère que la situation des piscines est aussi alarmante que celle des plages publiques. Parce que l'eau est claire, les gens pensent qu'elle ne présente aucun danger.»

Eau mal désinfectée

Une eau de piscine mal désinfectée peut être à l'origine de certains types d'otites, de gastro-entérites, d'infections de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Tous ne risquent pas d'attraper telle ou telle maladie; la «susceptibilité» varie selon les individus.

«Il est difficile de savoir si la maladie est reliée ou non à la fréquentation d'une piscine, explique le Dr Tom Kosatsky, du département de santé communautaire de l'Hôpital général de Montréal. D'une part, une infection peut souvent avoir plusieurs causes. D'autre part, les patients ne nous mentionnent pas qu'ils vont à la piscine.»

Si plusieurs cas semblables se présentent sur un même territoire, le DSC peut procéder à une enquête épidémiologique pour tenter d'identifier la source de contamination. Il n'existe cependant pas de statistiques concernant ces infections puisqu'elles ne font pas partie des maladies à déclaration obligatoire comme la salmonellose ou l'hépatite A.

Jusqu'au début des années 80, le ministère de l'Environnement inspectait régulièrement les piscines publiques. «Il y a une dizaine d'années, rappelle M. Archambault, nous étions quatre inspecteurs pour l'ouest de l'île. Nous n'avons pas lâché certaines pisci-

nes, nous les avons menacées de fermeture.» Il se souvient d'en avoir fermé quelques-unes qui ne répondaient pas aux normes.

Plus de piscines que de plages

«On compte environ 1 300 piscines extérieures et 300 piscines intérieures au Québec, précise Mme Louise Barette, porte-parole du ministère de l'Environnement. Compte tenu de ce nombre, le contrôle systématique de la qualité de l'eau serait trop coûteux (personnel, analyses).» Selon M. René Côté, agent de maîtrise au MEQ, les piscines ne constituent pas cet été un dossier prioritaire, comme c'est le cas, par exemple, des 428 plages publiques.

Actuellement, c'est l'exploitant des installations (le propriétaire ou la municipalité) qui doit voir à ce que la composition de l'eau réponde aux exigences du ministère. Selon Johanne Leclerc du service juridique du MEQ, en vertu des articles 76 et 83 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité peut effectuer une enquête pour détermi-

ner si une piscine est insalubre et doit, le cas échéant, en interdire l'accès jusqu'à ce que les lieux aient été assainis.

Comme un règlement provincial s'applique à l'ensemble du territoire, toutes les municipalités doivent s'y conformer. Certaines ont adopté leur propre réglementation. «Elle a préalablement été soumise au ministère pour approbation, précise M. Côté. Toute norme municipale qui touche un domaine réglementé par le ministère de l'Environnement, doit être au moins aussi sévère que celle du provincial.»

Pas de chiffres récents

Une ville qui ne s'est dotée d'aucune réglementation se voit forcée d'imposer des normes qu'elle n'a pas votées et pour lesquelles le MEQ se voit rarement s'il y a abus.

Selon ses porte-parole, le ministère de l'Environnement n'intervient que s'il reçoit une plainte. En 1984-85, il est intervenu à 66 endroits. Il a cependant été impossible d'obtenir des chiffres plus récents — le rapport an-

nuel 1985-86 mentionne seulement qu'il y a eu «une intervention marquée» — ou d'obtenir des précisions quant à la nature des interventions (vérification téléphonique, analyses bactériologiques, fermetures?)

Dans la plupart des cas de plaintes, le ministère effectuerait un suivi. «Cela dépend de la nature de la plainte, précise Louise Barette. Si le propriétaire de la piscine est venu lui-même chercher de l'aide pour trouver une solution à un problème, nous serons davantage portés à faire confiance que s'il s'agit d'un cas de négligence rapporté par quelqu'un de l'extérieur.»

Au cours de sa dernière année au MEQ, M. Archambault a reçu une plainte écrite d'un groupe de nageurs. «Je m'occupais alors également de l'eau potable, des usines de filtration. J'étais prêt à intervenir et à effectuer les vérifications nécessaires, mais on m'a dit de référer la plainte à la municipalité. Or, elle concernait une piscine municipale!»

Quand il fait chaud, le chlore peut s'évaporer en une heure ou deux

PASCALE BRÉNIÉL

■ La qualité de l'eau d'une piscine ou d'une pataugeoire (bassin de moins de 61 cm de profondeur) se mesure à partir d'un certain nombre de caractéristiques. Les paramètres physico-chimiques sont généralement évalués par le personnel de la piscine, à l'aide de tests relativement simples à réaliser (tests de coloration, par exemple).

A Montréal, les responsables de piscines reçoivent, dans le cadre d'une session préparatoire, quatre ou cinq heures de cours sur le sujet. Le Service national des sauveteurs intègre également ces notions aux cours qu'il dispense. Pour M. René Côté, agent de maîtrise en hygiène publique au ministère de l'Environnement du Québec, il est souhaitable que les employés des piscines aient une certaine formation.

«Même si on a le plus bel équipement de vérification, dit-il, si les gens n'ont pas un minimum d'information, il n'est pas certain qu'ils sauront interpréter les résultats et apporter les correctifs nécessaires... même en lisant les instructions.»

Dans la métropole, toujours, le contrôle du taux de désinfectant et du pH est effectué jusqu'à sept fois par jour. Puisque le chlore est une substance qui s'évapore facilement, les analyses peuvent être répétées à chaque heure ou même aux 45 minutes si la température est particulièrement élevée. L'alcalinité de l'eau, sa couleur, sa limpidité sont également examinées. Un chimiste du laboratoire de contrôle et de recherche de la ville prend régulièrement des échantillons. «Cela nous tient lieu de mécanisme de vérification, précise M. Wilfrid Montreuil, responsable des piscines et plans d'eau à la ville de Montréal. C'est une façon de voir si les tests quotidiens ont été bien faits.»

Le règlement sur les pataugeoires et piscines publiques précise que la mesure du désinfectant et du pH doit être faite au moins une fois avant l'ouverture et une fois pendant chaque période d'ouverture. La mesure doit être répétée à toutes les trois heures d'opération.

Les normes sont moins strictes pour les bassins destinés à l'usage de plus de neuf unités de logement. Le contrôle de l'alcalinité doit être effectué quotidiennement. L'exploitant de la piscine est tenu de remplir ensuite un rapport hebdomadaire qui contient, outre ces paramètres, des données sur la fréquentation, la température, la nature et la quantité de désinfectant utilisé, le nettoyage du filtre et du fond de la piscine. Ce registre est conservé au moins un an. Là s'arrêtent les obligations du propriétaire quant aux analyses de l'eau. On ne procédera toutefois à une inspection que si une plainte est formulée par un utilisateur.

Infections cutanées

L'eau doit cependant être exempte de certains micro-organismes. Les staphylocoques dorés sont associés à certaines infections cutanées, tandis que les *pseudomonas aeruginosa* sont responsables de certaines otites de l'oreille externe.

Les deux autres bactéries mentionnées par la réglementation, les bacilles coliformes et les streptocoques fécaux ne causent pas de maladies. «Ils servent d'indicateur, explique Mme Sylvie Rochelleau, microbiologiste à l'Institut Armand-Frappier, c'est-à-dire que si on retrouve ce type de micro-organisme dans l'eau, il risque d'y avoir aussi des bactéries pathogènes. Ces dernières sont plus difficiles à détecter parce qu'elles sont en moins grande quantité.»

La réglementation sur les piscines publiques n'oblige pas l'exploitant (municipalité ou propriétaire privé) à effectuer des analyses bactériologiques. «Les tests doivent permettre d'assurer un contrôle quotidien et d'appor-

ter des corrections rapidement, explique M. Côté. Il serait difficile d'exiger des rapports bactériologiques puisque les résultats ne sont disponibles que le lendemain ou le surlendemain.»

Les erreurs par ignorance

Mais selon M. André Archambault, beaucoup d'erreurs découlent de l'ignorance des gens qui effectuent les mesures. «Souvent, on ne fait que le test de chlore résiduel libre — quantité de désinfectant qui reste quand la matière organique est oxydée.»

Une désinfection adéquate élimine presque complètement le risque de voir l'eau de la piscine infectée des quatre micro-organismes mentionnés.

Si les concentrations de chlore utilisées sont satisfaisantes, il n'y a théoriquement pas de problèmes, souligne Mme Mireille Blouin, responsable de la section bactériologique au Service de laboratoire du ministère de l'Environnement, à Québec. Mais quand il y a beaucoup de soleil, le chlore s'évapore parfois en une ou deux heures. À partir de ce moment, il peut y avoir des risques. Dans les piscines intérieures, des doseurs de chlore automatiques assurent la constance de la concentration. Mais ce sont des équipements coûteux, dont peu de piscines extérieures disposent.

Systèmes automatisés

«Les systèmes de distribution de chlore automatisés — équipés d'un ordinateur qui contrôle la mise en marche — coûtent entre \$12 000 et \$15 000 chacun, nous apprend M. Montreuil, de la ville de Montréal. Or, une piscine extérieure n'est ouverte que dix semaines par année. De plus, l'équipement risquerait de se détériorer l'hiver ou encore de s'endommager si on devait le retirer pour l'entreposage. On doit de toute façon faire des analyses physico-chimiques.»

Certains moyens simples et peu coûteux améliorent également la qualité de l'eau. «Il est possible de diminuer la quantité de bactéries en obligeant les gens à prendre une douche au savon avant d'aller dans la piscine, constate M. Raymond Desjardins, ingénieur à l'École polytechnique de Montréal. Mais cette mesure n'est pas populaire auprès des baigneurs.»



Remède souverain de la canicule, la piscine doit cependant être absente de germes de maladie.

PHOTO LUC SIMON PERRAULT

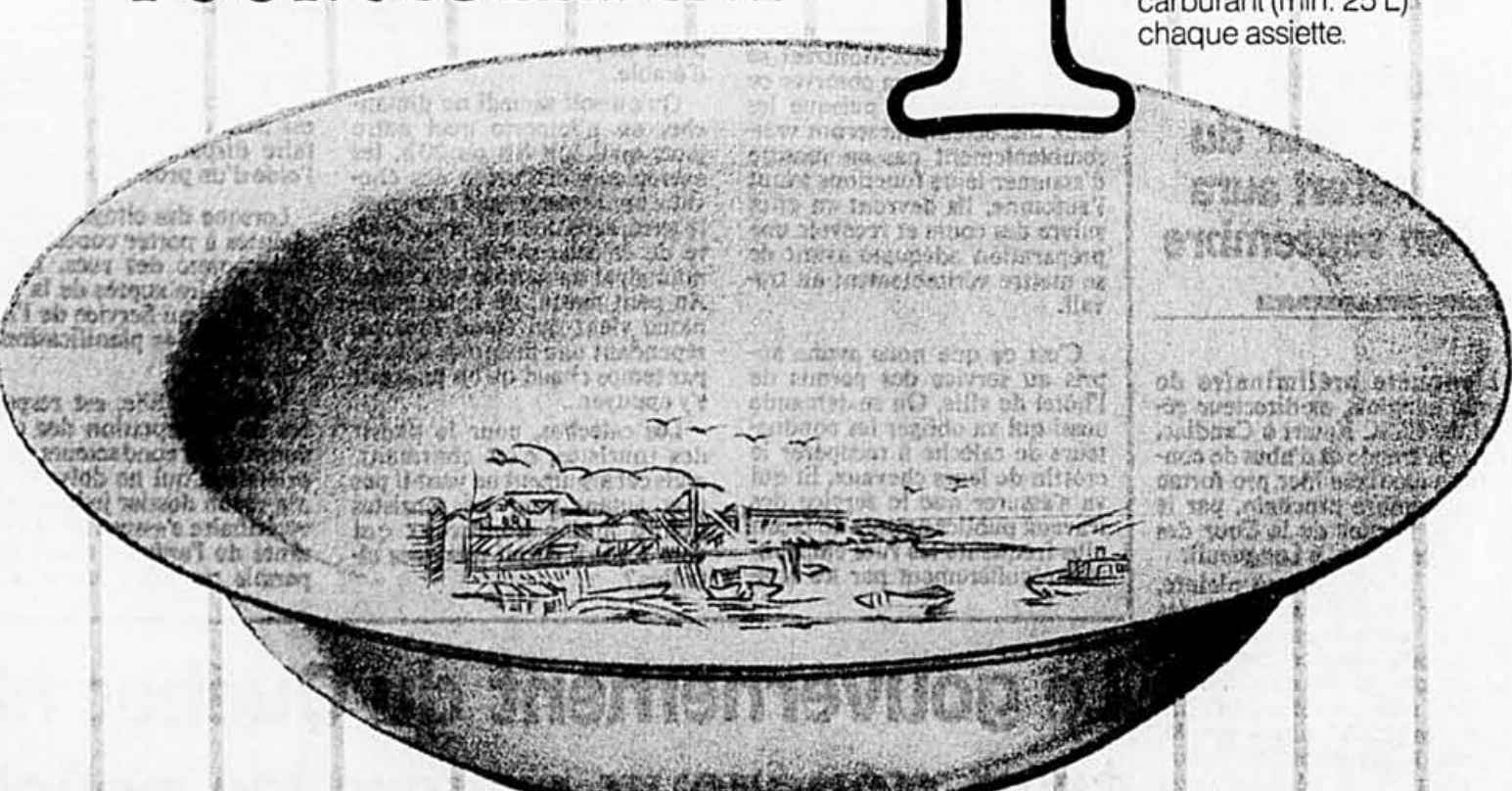


La Collection

199*

8 GRANDES ASSIETTES
CREUSES (222 mm)
POUR SEULEMENT

avec 1 plein de carburant (min. 25 L) chaque assiette.



Enfin, les voici, les grandes assiettes creuses tout-usage que vous attendiez pour ajouter à votre Collection Shell. Utilisez-les pour servir soupes, pâtes, ragoûts, desserts... Un format pratique dont vous ne pourrez plus vous passer.

Huit assiettes creuses en poterie, faites à la main et décorées des mêmes célèbres scènes de chez nous.

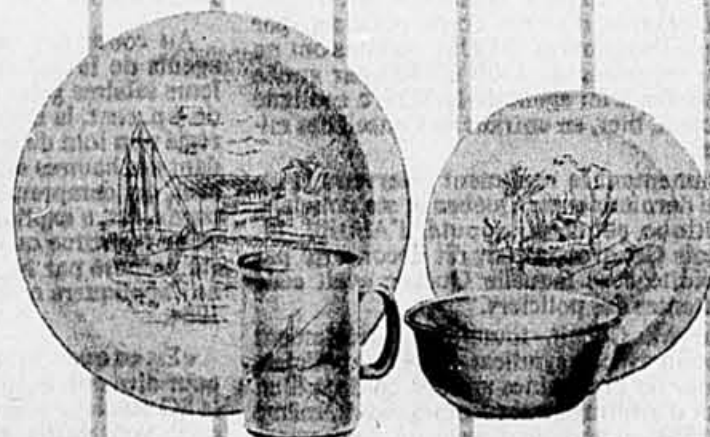
Ces assiettes exclusives à Shell bien que de fabrication artisanale, sont conçues pour la vie active... Hop, au "micro-ondes"! Hop, au lave-vaisselle!

Venez les prendre sans tarder aux stations Shell participantes (au Québec et dans les Maritimes seulement).

* Taxe prov. en sus.

OUI!

Les tasses, les ensembles bol et assiette et les assiettes à dîner de la Collection Shell sont toujours disponibles.



Ça bouge avec Shell

LE PLUS GRAND CHOIX DE PRODUITS NAUTIQUES AU MEILLEUR PRIX!

- PÉDALOS à partir de **420\$**
- CANOTS à partir de **379\$**
- CHALoupES à partir de **659\$**
- PLANCHES À VOILE à partir de **399\$**
- VOILIERS à partir de **1099\$**

ETC... ETC... NOUS HONS BORD 23\$95 CASSÉ DE 12

NOS PRIX DÉFIENT LA COMPÉTITION!

Yachting et sport

pigeon

6767, HENRI-BOURASSA EST
325-1010 OUVERT DU LUN. AU VEN. DE 9 H À 21 H.

Pas de grève au Reine-Élisabeth

Les employés ratifient l'entente de principe conclue mardi

HÉLÈNE TAINURIER

■ Il n'y aura pas de grève à l'hôtel Reine-Élisabeth. Ses employés ont en effet accepté, hier, dans une proportion de 58 p. cent, l'entente de principe conclue mardi entre le syndicat et la partie patronale. Près de 250 des 800 employés se sont prévalus de leur droit de vote.

La nouvelle convention collective prévoit des augmentations de salaire de 18 p. cent pour les employés à pourboire et de 23 p. cent pour les autres travailleurs. Elles seront ré-

parties sur une période de trois ans. Par exemple, le salaire des préposées aux chambres passera au cours de cette période de \$8,10 à \$10,02 l'heure.

Bien que le Reine-Élisabeth rattrape ainsi l'écart qui le séparait des autres grands hôtels de la région de Montréal, plusieurs membres estimaient que ce gain était insuffisant. D'autres sujets d'insatisfactions ont également surgi lors de cette réunion.

L'entente prévoit de plus l'abolition des discriminations salariales qui touchaient les préposées aux

chambres et à la buanderie, postes majoritairement occupés par des femmes.

Les employés ont également obtenu la création d'un REER collectif, qui sera géré par le syndicat. De plus, tous ceux qui travaillent au moins trois jours par semaine seront dorénavant considérés comme des employés réguliers. Près de 50 postes seront ainsi créés. Le nombre des jours de congés de maladie est également passé de six à sept par année.

Cependant, la question des «tests de compétence» n'a pas fait l'unanimité auprès des travailleurs présents. Les dirigeants de l'hôtel ont en effet décidé de faire passer des tests aux employés du «Montréalais», un café du centre-ville récemment acheté par le Reine-Élisabeth et pourraient étendre cette mesure à l'hôtel même.

«Quand un employé travaille depuis 30 ans et qu'il a fait la réputation de l'hôtel, il n'a pas besoin de

quelqu'un arrivé depuis peu et qui lui demande de passer un test», a lancé un syndiqué, sous les applaudissements soutenus de la salle. Un de ses collègues a déclaré que cette mesure visait tout simplement à se débarrasser des employés trop âgés.

Au cours des négociations, le syndicat n'a pu obtenir l'abolition de ces tests mais il pourra en discuter les modalités d'application avec l'employeur.

À la fin de l'assemblée, faisant allusion à l'insatisfaction de près de la moitié des membres, les négociateurs syndicaux de la Fédération du commerce (CSN) ont réclamé une plus grande participation des syndiqués. «Lors de la prochaine négociation (dans trois ans), il faudra être tous là. C'est la seule façon de faire tenir le syndicat», a déclaré Jacques Lessard, de la CSN.

Le paradis des retraités

Presse Canadienne
VANCOUVER

■ La Colombie-Britannique est en voie de devenir la Mecque canadienne des retraités, l'âge moyen de la population de cette province étant le plus élevé au pays selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Réalisé en 1986, le dernier recensement révèle que l'âge médian dans cette province était de 33 ans en 1986, une hausse appréciable de trois ans par rapport aux données précédentes qui datent de 1981. Au Canada, l'âge médian est passé de 29,6 ans en 1981 à 31,6 ans en 1987.

De l'avis de M. Doug Norris, de Statistique Canada, si la Colombie-Britannique connaît une hausse si importante de son âge moyen, c'est qu'un grand nombre de gens habitant dans l'Est du pays choisissent cette province pour y jouir de leur retraite.

Pierre Foglia



Excusez-moi...

NOTRE-DAME-DES-BOIS

■ Ce ne sont pas des beaux villages. Ni beaux, ni laids. La route principale les tranche en deux moitiés à peu près égales et vers le milieu, vers l'église donc, une croisée laisse passer une route transversale qui deviendra de gravelle, passé la dernière ferme, passé le cimetière.

Notre-Dame-Des-Bois. La Patrie, Woburn, Chartierville, Scotstown, Piopolis, villages beaux et laids à la fois et pour des raisons tout à fait différentes et même opposées, selon l'œil qui les regarde. Pour moi, comme j'imagine pour le touriste de la ville, le charme de ces villages-là est surtout dans leurs maisons de bois. Or généralement, le villageois qui habite une maison de bois, dès qu'il a assez d'économies à la Caisse Populaire, se dépêche de la crisser à terre pour se bâtir un bungalow. C'est le rêve de sa vie de logger sa petite famille dans un cube d'aluminium et de stucco, au sous-sol fini à l'infini en préfini, et aux rideaux orange à faire freaker les rats. Suburbaine médiocrité de la banlieue en exil au fond des bois.

Excusez-moi.

Je disais donc que tous les villages de l'arrière-pays du lac Mégantic se ressemblaient à peu de chose près, sauf peut-être Val-Racine, plus perdu, plus écarté que les autres, château-fort des Berets Blancs qui gardent le village dans une manière de Moyen-Âge, ce qui constituera peut-être, un jour, une curiosité touristique. On ira voir les fous du Rosaire à Val-Racine comme on va voir les singes à Granby et on leur lancera des bananes et des peanuts pour qu'ils nous chantent des cantiques...

Excusez-moi.

Ce n'est pas une vilaine région, celle dont je vous parle aujourd'hui. Elle serait même plutôt belle si... Si quoi donc? Je ne sais plus, mais peut-être que cela me reviendra.

Je croyais que c'était déjà la Beauce, mais il paraît que non. C'est encore l'Estrie. De toute façon, l'arrière-pays du lac Mégantic devrait avoir son propre nom, il est assez unique de caractère et de géographie pour qu'on le distingue des autres cantons.

Adossé aux grandes forêts du New Hampshire et du Maine, il fait face au mont Mégantic où les chercheurs d'étoiles ont bâti un observatoire. C'est une bonne référence. On ne cherche pas les étoiles dans les nuits polluées des villes, mais dans les cieux les plus beaux, les plus purs, les plus tranquilles...

C'est un pays de petites montagnes qui auraient pu être douces et belles, au moins quatre mois par année. Cela aurait pu être les Vosges, le Jura ou la Toscane. Mais on jurerait que ce pays a été colonisé par des gens de la plaine qui n'avaient jamais vu de montagnes avant celles-là. Au lieu de les amadouer par le travers de la pente, ils ont fait l'imbécile pari de les vaincre de front, par des routes toutes droites, lancées comme des flèches sur le dessus des monts. Résultat: une géométrie violente, une campagne quadrillée en rectangles et en carrés par des routes sans aucune subtilité qui se croisent à 90 degrés.

Résultat: un pays sauvage et dur. Que le climat n'adoucit pas. On n'est qu'à 70 kilomètres à l'est de Sherbrooke, on y gèle pourtant un mois plus tôt, et on y dégele un mois plus tard. Ce qui ne laisse pas grand temps aux tomates pour rougir.

C'est le dernier coin pour être tranquille. Je veux dire le dernier, pas trop loin, à être encore à l'écart de la cohue des vacanciers... Peut-être plus pour bien longtemps. Quand les cantons de l'Est seront aussi pleins (et aussi fuchés que les Laurentides, ce qui ne saurait tarder au rythme où cela se gâte), c'est ici, au pied des Appalaches que le trop plein se déversera...

Demain sûrement. Mais pour l'instant les touristes sont encore des enfants du pays qui y reviennent pour le week-end avant de repartir, le dimanche soir, vers les villes où ils font leur vie... Pour l'instant, disais-je, on peut encore trouver, dans le coin, des terres de 100 acres, avec du bois dessus, de la prairie, des originaux, des chevreuils, et un ruisseau à truites, pour moins de \$20 000. J'ai visité un ami à Val-Racine, samedi, qui venait de vendre, la veille, une fort belle maison de campagne avec quelques acres de terrain, pour \$18 000...

Tout cela pour l'instant. Mais demain, sûrement... Il y a dans l'air un projet de parc englobant le massif du mont Mégantic. On accèlerait au très académique Observatoire, un centre d'interprétation populaire, sorte de Planetarium qui aurait, lui, une vocation purement touristique...

Demain. Mais peut-être seulement après-demain, parce que si le projet a l'avantage d'être piloté par des gens fort dynamiques, il a l'inconvénient d'avoir pour cadre une région vide, ou presque, d'électeurs. D'où le peu d'empressement des politiciens à donner suite...

D'où, aussi, qu'on ne se doute pas tout de suite qu'il se prépare quelque chose ici. Pour l'instant, c'est le vide. Peu ou pas de structures d'accueil traditionnelles, motel, hôtel, auberge. (Par contre un réseau d'hébergement chez l'habitant bien développé et bon marché, pour renseignements s'adresser à Tourismontmégantic, 819-888-2216)

Peu ou pas de restaurants. Que des drabs cantines, hors la table champêtre à Bury dont je vous ai souvent parlé... Nulle part où déjeuner correctement à midi, et encore moins où dîner un peu mieux le soir... Rien avant Sherbrooke. C'est un désert extraordinaire quand on y pense. Cela rappelle un peu l'Amazonie, la Patagonie et Drummondville, mon vieux...

On me dira que j'oublie l'auberge de Notre-Dame-des-Bois. Je n'oublie pas. C'est une auberge qui se fait beaucoup aller de la toque, mais c'est tout du toc! Du sanglier d'élevage, c'est du toc. Un sanglier qui n'est pas sauvage, qui mange de la moule au lieu des châtaignes, il faut avoir la simplicité d'appeler ça du cochon, ce n'est pas autre chose. Et de la tarte au sucre sur un fond de pâte feuilletée, c'est aussi du toc. Imbibé de sucre, le feuilleté n'est plus feuilleté, mais collé. Une pâte sablée serait une meilleure idée... Je vais dire quelque chose de très bête: je suis de plus en plus réfractaire à une certaine forme de la cuisine gaie, qui ne vaut justement que par sa forme tarabiscotée et par le discours pommodé qui l'accompagne. Déjà que l'esthétisme en général m'horripile, dans mon assiette il me fait carrément ch... Excusez-moi.

Je disais donc, pour me résumer, que c'est un bien beau pays que celui du mont Mégantic, encore que les routes y soient trop droites, que la banlieue se rapproche, et que pour le visiter il faille apporter ses sandwiches.

anglais français

ESPAGNOL - ALLEMAND - ITALIEN et autres langues

COURS DE CONVERSATION TOUTE L'ANNÉE

4 SEMAINES INTENSIVES
3 HEURES PAR JOUR

10 SEMAINES RÉGULIÈRES
2 SOIRS PAR SEMAINE

ECOLE DE LANGUES

Galois

844-5060

DEPUIS 1965

VISA MasterCard

2100 Drummond, suite 555

METRO

PEEL

CÉLIBATAIRES RÉVEILLEZ-VOUS!

Des centaines d'amis vous attendent! Comme vous ils sont gentils, sensibles et seul(e)s.

6 jours 9 à 20

845-2888

FOURRURES DÉJÀ EN SOLDE D'ÉTÉ

CHEZ REID FOURRURES INC.

«OÙ VOUS OBTENEZ LA PLUS BELLE QUALITÉ POUR LE PRIX»

SURVEILLEZ NOTRE ANNONCE DU 4 AOÛT

522-3181 • 1473 AMHERST, MONTRÉAL

STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE

MAISON APPARTENANT AUX REID DEPUIS SA FONDATION EN 1924.

NOTRE TOUT PREMIER!

SOLDE

DU

MILLION

CHEZ

BIRKS

DÈS LE 25 JUILLET

3 DERNIERS JOURS

grande sélection d'articles en magasin.

des cadeaux exceptionnels... À des prix incroyables.

Épargnez jusqu'à 50%

Le solde se termine le samedi 25 juillet.

Bijoux précieux • Bijoux mode
Sacs à main • Montres et horloges
Cristal • Services de table
Figurines • Argentierie
Accessoires pour hommes • Articles pour bébés

(Aucun échange, aucun remboursement et nous ne remettons pas de boîtes bleues.)

Carré Phillips seulement
397-2511

Uniquement chez **BIRKS**

TANT QU'À SE FAIRE PAYER, AUSSI BIEN EN PROFITER POUR S'OFFRIR UNE NISSAN.

Certains parlent de rabais, d'autres de remboursements.

Le fait est qu'on vous paye pour acheter. Et tout ce que nous essayons de faire en ce moment, c'est de vous aider à en profiter pour acheter un véhicule de qualité. À quoi bon de bénéficier d'un avantage temporaire si votre voiture ou camion ne vous donne pas entière satisfaction pendant les années à venir?

Alors ne vous gênez pas, profitez de la manne qui passe. Mais assurez-vous d'en avoir plus que pour votre argent. À notre avis, Nissan vous offre les achats les plus avantageux qui soient sur le marché présentement.

L'avantage camion.

1 000 \$



NISSAN E À CAISSE ORDINAIRE PSDF: 9 407 \$††
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

Quand vous profitez de notre offre de 1 000 \$ pour acheter un camion Nissan, non seulement vous faites une économie, mais vous devenez possesseur du seul véhicule automobile qui ait jamais reçu le prix d'excellence en design industriel. Et vous serez en bonne compagnie, car les camions Nissan sont maintenant les camions importés les plus vendus sur le marché canadien.*

L'avantage Sentra.

1 000 \$



SENTRA E 2 PORTES PSDF: 9 987 \$††
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

1 000 \$ de réduction sur une Sentra: voilà une occasion de célébrer. Mais vous serez également heureux d'apprendre que, lors d'un sondage auprès des propriétaires de voitures neuves quant à la qualité de leur véhicule, la Sentra s'est classée parmi les trois premières, sur un pied d'égalité avec Mercedes-Benz.†

L'avantage Multi.

750 \$



MULTI 2 ROUES MOTRICES PSDF: 15 437 \$††
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

Présentement vous pouvez économiser 750 \$ sur une Nissan Multi.

Mieux encore, vous aurez entre les mains un des véhicules les plus polyvalents qui existent en ce

moment. Station-wagon en même temps que fourgonnette, la Multi convient à tous ceux qui mènent une vie active.

L'avantage Micra.

750 \$



MICRA E 2 PORTES PSDF: 7 837 \$††
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

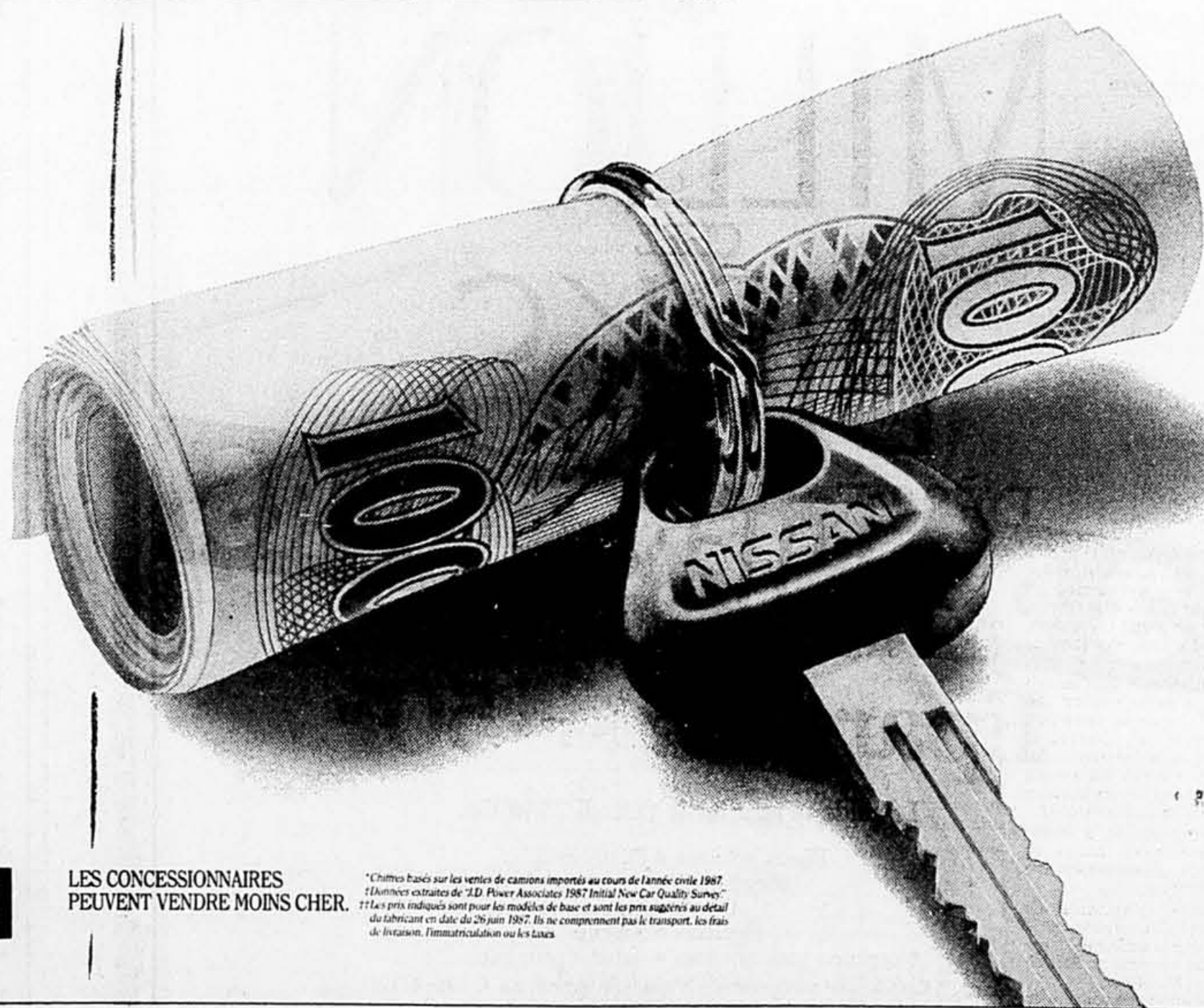
750 \$ sur une voiture déjà super-économique! Et quand on pense qu'elle vous offre la traction avant, en plus d'une économie d'essence exceptionnelle, il y a de quoi s'en donner à cœur joie.

La garantie sans frais la plus étendue dans le temps.

Nissan s'est donné comme but de produire une voiture sans défauts. Cet engagement nous permet d'offrir à chaque acheteur d'un véhicule neuf la garantie sans frais la plus étendue de l'industrie: 6 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur.

Voilà ce que vous offre Nissan en plus du montant de 750 \$ ou de 1 000 \$. Chez tous les concessionnaires participants. Toujours et partout, Nissan cherche à garder le niveau de ses prix aussi bas que possible, tout en rehaussant constamment le niveau de la qualité.

NISSAN VOUS PAYE POUR ACHETER.



LES CONCESSIONNAIRES
PEUVENT VENDRE MOINS CHER.

* Chiffres basés sur les ventes de camions importés au cours de l'année civile 1987.
†† Hommes extraits de "J.D. Power Associates 1987 Initial New Car Quality Survey."
†† Les prix indiqués sont pour les modèles de base et sont les prix suggérés au détail du fabricant en date du 26 juin 1987. Ils ne comprennent pas le transport, les frais de livraison, l'immatriculation ou les taxes.

1 000 \$ SUR STANZA,

la plus avantageuse
des voitures familiales
luxueuses.

ET PATHFINDER,

le 4x4
de l'année.

Dans la région de Montréal, uniquement chez les Pros Nissan.



AUTO GOUVERNEUR INC.
CITÉ NISSAN
ST-LÉONARD NISSAN INC.
CHOMEDEY NISSAN INC.

GARAGE MODELAUTO INC.
STE-EUSTACHE NISSAN LTÉE
BRUCY AUTO INC.
BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE

ALEXANDER NISSAN
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE
BAILLARGEON NISSAN
METRO NISSAN INC.

MERCIER NISSAN INC.
BELLEMARE NISSAN LTÉE
LABELLE NISSAN
MANOIR NISSAN INC.

GARAGE DUMOULIN LIMITÉE
BROSSARD NISSAN INC.



Mme Marie Coupal apprécie la surabondance de maïs qu'on trouve déjà sur le marché.

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU

Pour les récoltes, les fermes du Québec ont besoin de 40 000 personnes de plus

CONRAD BERNIER

■ Au dire des porte-parole de l'Union des producteurs agricoles (UPA), on a souvent tendance à exagérer les besoins additionnels de main-d'œuvre agricole durant les périodes de récolte de fruits et de légumes.

Mais cela ne signifie pas pour autant que ces besoins n'existent pas. Des besoins additionnels de main-d'œuvre agricole existent, certes, dans presque toutes les régions du Québec où se trouve une assez forte concentration de producteurs agricoles et où se pratiquent des cultures spécialisées. Mais ces besoins, matriciellement, ne prennent qu'exceptionnellement des dimensions alarmantes.

Au cours d'une seule année, par exemple, cette main-d'œuvre agricole additionnelle ne représente en tout et par tout au Québec, ou l'on trouve 48 000 fermes,

qu'environ 40 000 personnes. Le temps de travail peut être d'une seule journée, de quelques jours, d'une semaine, de cinq à sept semaines, de deux mois ou de six mois, rarement plus de six mois.

Certains producteurs agricoles, qui s'adonnent à une culture spécialisée — qui peut être celle des fraises, des bleuets, des framboises, des pommes, du tabac, par exemple — ont traditionnellement besoin, chaque année, de main-d'œuvre additionnelle. Les producteurs de petits fruits (fraises, framboises, bleuets) résolvent partiellement ce problème en invitant la clientèle à en faire elle-même la cueillette. Pour la seule cueillette des fraises, par exemple, la clientèle des Haïtiens de la région de Montréal constitue à toutes fins utiles une main-d'œuvre quasiment irremplaçable.

Pour les producteurs de tabac de la région de Joliette, le problème se pose un peu différemment. La récolte du tabac peut parfois

s'étendre sur six ou sept semaines. Des semaines de sept jours de travail, peu importe qu'il fasse beau ou mauvais. En général, ces producteurs de tabac trouvent sur place la main-d'œuvre additionnelle dont ils ont besoin. Cela représente environ deux cents personnes, des gens de la région qui peuvent facilement et rapidement se déplacer, s'ils ne logent pas provisoirement chez le producteur.

Ce qui fait problème dans ce dossier, c'est, de l'aveu des producteurs agricoles, des porte-parole de l'UPA et des Centres de main-d'œuvre agricole du Canada (on en compte quatorze au Québec), le désintéressement quasi chronique des Québécois pour ce genre de travail et cette formule de revenus. Ceux qui s'y intéressent préfèrent le plus souvent en faire l'expérience ailleurs qu'au Québec, plus spécialement en Ontario ou aux États-Unis.

Mais même pour une majorité d'entre eux, c'est, semble-t-il, encore plus le volet voyage que le volet emploi et revenu provisoires qui les motive.

C'est toutefois lorsqu'arrive la fin des vacances des étudiants, vers la mi-août, que la situation s'aggrave. À partir de ce moment, des centaines d'étudiants abandonnent, en effet, ces emplois provisoires pour prendre quelques semaines de vacances et préparer leur retour aux études. Les producteurs agricoles dépendent alors davantage de la mobilisation de travailleurs plus âgés. La plupart du temps, c'est dans sa propre région que le producteur dénêche finalement cette indispensable main-d'œuvre additionnelle.

Mark Dudin, ambulancier, ne regrette pas d'avoir injecté une drogue à un patient pour lui sauver la vie

Son procès aura lieu en septembre

d'après CP

■ Même si sa décision lui a coûté son emploi et lui a valu une mise en accusation, Mark Dudin n'a aucun regret d'avoir administré une drogue à un malade pour lui sauver la vie.

«C'était la survie de mon patient qui comptait avant tout», affirme Dudin, un ambulancier de 25 ans qui a été accusé de pratique illégale de la médecine pour avoir administré, le 15 mai dernier, une drogue à un vieillard de 98 ans afin de stabiliser son rythme cardiaque.

La plainte a été formulée par la Corporation des médecins du Québec. La province ne reconnaît pas, en effet, les personnes ayant reçu une formation paramédicale en tant que professionnels de la santé, et seuls les médecins et infirmiers sont habilités à donner des injections ou à pratiquer la thérapeutique de choc.

Dudin, qui a été suspendu sans solde, a plaidé non coupable et son procès a été fixé au 21 septembre.

«Je crois que ce que j'ai fait se justifiait», a-t-il dit hier à l'occasion d'une entrevue. «Personne ne détient de monopole lorsqu'il s'agit de sauver une vie. J'ai reçu la formation appropriée, si bien que je ne comprends pas pourquoi j'aurais dû laisser mon patient mourir sans rien faire. C'est ridicule.»

Quant au patient, Joseph Roy, il n'a que des louanges à formuler à l'endroit de l'équipe d'ambulanciers et du personnel de l'hôpital où il avait été conduit, et où il a passé six jours.

Dudin, qui travaille comme ambulancier depuis six ans, ne comprend pas pourquoi les techniciens paramédicaux de la plupart des autres provinces sont habilités à administrer des drogues. «Ils auraient été poursuivis s'ils n'étaient pas intervenus pour sauver une vie dans des circonstances analogues», fait-il remarquer.

Ailleurs au Canada, les tech-

niciens paramédicaux, qui font partie du personnel ambulancier de nombreuses grandes villes, ont le droit d'utiliser des moniteurs et des défibrillateurs pour restaurer le rythme cardiaque, d'installer des solutes, et d'administrer certaines drogues.

Au Québec, le personnel ambulancier ne peut qu'administrer les premiers soins.

Dudin souligne qu'il bénéficie du soutien moral de beaucoup de ses collègues, et que plusieurs personnes lui ont offert de contribuer aux frais de sa défense.

Par contre, dit-il, son syndicat, affilié à la Confédération des syndicats nationaux, refuse de l'aider. «Ils n'ont absolument rien fait pour moi, et ils m'ont laissé entendre qu'ils n'étaient pas désireux de s'engager dans la cause des techniciens paramédicaux», précise-t-il.

Le syndicat représente 700 ambulanciers, dont 75 environ qui se considèrent comme des techniciens paramédicaux.

Dudin, qui prévoit que ses frais juridiques atteindront des milliers de dollars, affirme que le système médical québécois est de 10 à 15 ans en retard. Trop souvent, dit-il, un médecin ne peut répondre à un appel, n'est pas envoyé sur les lieux, ou est trop loin.

Par contre, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, a pris hier la défense du système d'intervention d'urgence en vigueur dans la province, en soulignant qu'on ne pouvait le dire désuet simplement parce qu'il différait d'autres pratiques nord-américaines.

Enfin, le Dr Augustin Roy, président de la Corporation des médecins du Québec, soutient que la province n'a pas besoin de techniciens paramédicaux parce que ses équipes d'urgence incluent des médecins. Son organisme avance que les techniciens paramédicaux ne possèdent pas une formation suffisante pour accomplir des actes à caractère médical.

Résidents et internes refusent de capituler

Les jeunes médecins songent à d'autres moyens de pression pour faire fléchir les hôpitaux universitaires

SOPHIE DUROCHER

■ Bien que leur absence des hôpitaux n'ait pas réussi à faire avancer leur cause, les médecins résidents et internes du Québec continueront au cours des prochaines semaines à exercer des pressions sur le gouvernement en dépit des menaces ou représailles.

Selon M. Alain Sirard, président de la Fédération des résidents et internes du Québec, le gouvernement est «dans les limbes». C'est ainsi qu'il explique le silence de la partie patronale qui n'a pas bougé dans le dossier après que 600 internes et résidents eurent tenu une journée d'étude et manifesté mardi devant l'hôpital Sainte-Justine.

Les 1 800 résidents et internes, oeuvrant dans 41 centres hospitaliers, sont officiellement en grève de garde (service de nuit) depuis le 1er juin. Ils réclament, entre autres, que le gouvernement reconnaisse leur cadence de travail, soit un jour de garde sur quatre, tel que spécifié dans leur convention collective.

Quoi qu'il en soit, La Presse a appris qu'une manifestation des membres des quatre syndicats (McGill, Montréal, Québec et Sherbrooke) de la Fédération des résidents et internes est prévue pour le 25 août au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Il se tiendra, mardi, à Montréal, des assemblées locales où l'on discutera d'éventuelles démarches juridiques.

De son côté, le syndicat de l'Université McGill organisera le même jour une manifestation devant le Royal-Victoria ou l'Hôpital général de Montréal. Enfin, une clinique de collecte de sang aura lieu le 11 août.

Ces mesures destinées à faire fléchir leurs employeurs, bien qu'acceptées en principe par les représentants des quatre syndicats, devront être ratifiées, la semaine prochaine, en assemblée locale.

On envisage aussi la possibilité de se rendre à Québec au moment de la reprise des travaux parlementaires.

Depuis le début du conflit, les résidents et internes ont fait l'objet de chantage ou de menaces plus ou moins subtiles dans certains hôpitaux universitaires.

Les employés de l'Institut Doréa demandent aux libéraux de respecter leurs engagements

HUGUETTE ROBERGE

■ En autorisant la fermeture de deux services du centre d'accueil Doréa, qui héberge 77 personnes handicapées intellectuelles, le gouvernement renie les signatures du premier ministre Robert Bourassa, du ministre Daniel Johnson, et des députés Serge Maril et Claude Dubois. Ces élus avaient signé, durant la campagne électorale de novembre 1985, une pétition en faveur du main-

tien de tous les services de cet établissement.

Selon l'association des résidents et internes de McGill, les résidents en chirurgie du Royal-Victoria auraient été prévenus qu'en s'absentant du travail, ils se verraient retirer des heures de présence en salle d'opération.

À l'association des résidents et internes de l'Université de Montréal, Jean-Hugues Brossard explique avoir reçu une lettre l'avertissant que si les membres manquaient plus que cinq jours de travail, on leur retirerait leur stage. «Ça fait dix fois que l'on fait la grève. Cela fait dix fois que l'on reçoit une lettre de ce genre», souligne-t-il.

Le Syndicat national des employés de l'Institut Doréa (CSN) a tenu hier à faire ce rappel pour convaincre d'incohérence le gouvernement libéral du Québec et inciter du même coup la ministre de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, à revenir sur sa décision d'autoriser la fermeture d'un service du centre Doréa et celle du centre administratif de l'établissement, à Franklin.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC

AVIS DE MODIFICATION RELATIF À UNE AUDIENCE PUBLIQUE

CRTC - Avis d'audience publique 1987-62. Le 29 juin 1987, la Canadian Home Shopping (CHSN) Ltd. déposait au Conseil une lettre l'avisant qu'elle avait conclu une entente de principe en vue d'acquiescer toutes les actions de la Cable Value Network (CVN) et indiquant les modifications conséquentes dans sa demande en vue d'obtenir une licence afin d'offrir un service de télé-achats à domicile qui doit être étudié à l'audience publique du 20 juillet. De l'avis du Conseil, les changements aux demandes de la CVN et de la CHSN résultant de l'entente du 15 juin 1987 représentent des changements importants et concrets à ces demandes. Le Conseil a ainsi décidé de retirer de l'ordre du jour de l'audience publique qui commencera le 20 juillet 1987 les demandes suivantes présentées par la CHSN et par la CVN: Première partie - Article 17. PHILIP B. LIND (CAEI) (871205100). SERVICE DEVANT ÊTRE APPELÉ «THE CANADIAN VALUE NETWORK». Première partie - Article 18. CANADIAN HOME SHOPPING NETWORK (CHSN) LTD. (CAEI) (871213500, 871222600). ÉGALEMENT, À LA DEMANDE DE LA REQUÉRANTE, L'ARTICLE SUIVANT EST RETIRÉ: Première partie - Article 22. CITY-TV, UNE DIVISION DE CHUM LIMITED (MUSIQUE PLUS) (a) (871220000) (b) (871221800).

Canada

Je frappe
des aubaines
à Laval

chez
Chomedey
Ford



2455, boulevard Labelle
Laval (Québec) H7T 1R3
(514) 688-9200 - 332-9756

TEMPO L 1987 2 portes

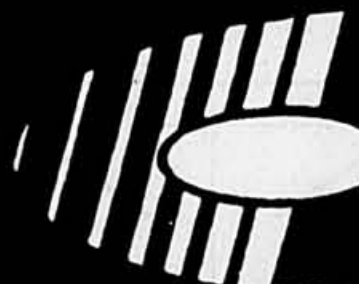
CLIMATISEUR
GRATUIT

\$9494*
ACHAT



\$20222*
par mois
Auto-Bail 48 mois

- 4 cyl. injection directe
- Servofrein / direction
- 2 rétroviseurs électriques
- Glaces teintées
- Baguettes protectrices
- Radio AM / FM stéréo
- Sonorisation haute fidélité
- Montre digitale
- Instrumentation sport
- Essuie-glace intermittents
- Transmission manuelle 5 vitesses
- Transport, préparation, taxe et options en sus. Offre de durée limitée. Sujet à l'approbation du crédit.



Chomedey
Ford

2455, boulevard Labelle, Laval (Québec) H7T 1R3 - (514) 688-9200 - 332-9756

* Offre durée limitée. Transport, préparation, taxe et options s'il y a lieu en sus. Sujet à l'approbation du crédit. Léger supplément pour transmission automatique.

GBS GENERAL BEARING SERVICE INC.

POULIES A COURROIES Gates

2517, Haig (coin Hochelaga)
1326, rue Notre-Dame Ouest
6909, rue Jarry Est
1922, boul. des Laurentides
805, boul. Sainte-Foy (Longueuil)
120A, boul. Sainte-Croix, St-Laurent
(coin Saint-Philippe)

OUVERT
LE SAMEDI
AVANT-MIDI

937-7423

Le fédéral limite à 20 % la participation étrangère aux entreprises de communications de premier type

« Cette mesure est jugée nécessaire au maintien de notre souveraineté économique et culturelle » d'expliquer Flora MacDonald

PIERRE APRIL
La Presse Canadienne
OTTAWA

La nouvelle politique des télécommunications canadiennes, présentée hier par la Ministre des Communications, Mme Flora MacDonald, devra assurer l'universalité de l'accès à un service de base à un prix abordable et l'émergence d'un marché concurrentiel viable dans toutes les régions.

Au cours d'une conférence de presse, la ministre a annoncé une simplification de la réglementation et la reconnaissance de deux types d'entreprises de télécommunications interrelées.

Les entreprises de première classe seront autorisées à posséder et exploiter des installations de transmission interprovinciales et internationales et devront fournir des services de télécom-

munications de base au public.

« Les sociétés telles que les membres de Telecom Canada, les Télécommunications CNCP, Télésat et Téglobe, a précisé Mme MacDonald, feront partie de cette catégorie.

« En les désignant comme entreprises de première classe, a-t-elle poursuivi, on reconnaît leur position en tant qu'entreprises nationales fournissant des installations de réseau et des services dans toutes les régions du Canada, de même que leur obligation de desservir tout le pays. »

Les entreprises de deuxième classe, pour leur part, seront autorisées à fournir des services de télécommunications au public en utilisant les installations de celles de première classe.

« Seront de ce type, a ajouté la ministre, les entreprises locales, les services de recherche de personnes (paging), les concepteurs de base de données et les fournis-

seurs de services à valeur ajoutée. »

Les entreprises de deuxième catégorie seront les fournisseurs de services qui loueront les installations de celles de première catégorie.

Pour protéger la souveraineté nationale dans le domaine des télécommunications et garantir la participation et le contrôle canadien des entreprises de premier type, un plafond de 20 pour cent à la participation étrangère a été fixé par le gouvernement.

« Le gouvernement, a-t-elle indiqué, a déjà approuvé une proportion maximale de 20 pour cent de contrôle étranger dans ces entreprises et cette mesure est jugée nécessaire au maintien de notre souveraineté économique et culturelle. »

La ministre a précisé que cette politique est conforme aux projets d'accords négociés avec les provinces au sujet des rôles et des

responsabilités et de l'interconnexion.

Mme MacDonald a aussi souligné que le gouvernement avait l'intention de veiller à ce que, dans toutes les régions, les fournisseurs de services et de matériel puissent efficacement brancher leur matériel aux installations des réseaux locaux et interurbains des entreprises de télécommunications.

« Cette politique, a-t-elle dit, créera un milieu favorable à la croissance d'industries essentielles à la prospérité des entreprises et des organismes canadiens, en cette ère de l'information caractérisée par la rapidité de l'évolution. »

La ministre a fait remarquer que cette politique devrait assainir le climat dans lequel évolue l'industrie, « car elle lui donnera de la stabilité à une époque où le progrès est particulièrement rapide. »

La politique devrait indiquer clairement aux investisseurs étrangers la place qui leur est offerte sur le marché des télécommunications au Canada à titre d'entreprises de deuxième catégorie, parce que ce secteur ne sera assujéti à aucune règle relative à la participation ni à aucun règlement.

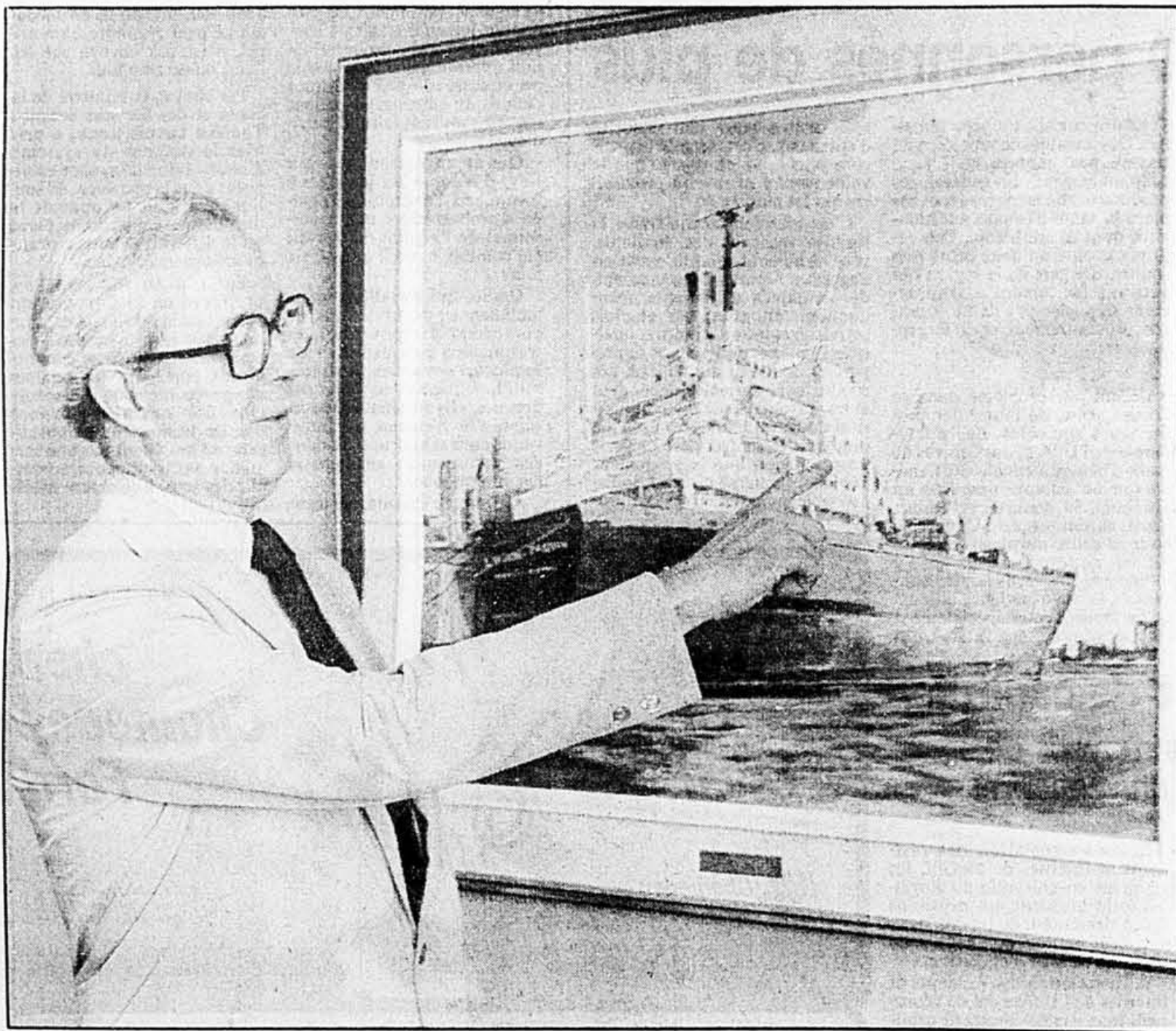
« Après avoir examiné en profondeur l'approche que d'autres pays suivent face à l'évolution de leurs industries de télécommunications, a conclu Mme MacDonald, le gouvernement a élaboré un cadre politique propre au Canada qui répond de façon exceptionnelle aux besoins économiques et sociaux des Canadiens. »

Le projet de loi concrétisant ces objectifs, selon la ministre des Communications, devrait se retrouver devant le Parlement dès la rentrée de l'automne.



PHOTO THEQUE LA PRESSE

La ministre Flora MacDonald.



Ancien banquier et professeur, M. André Bisson a entrepris une troisième carrière à la tête de la plus importante firme canadienne d'arrimage.

PHOTO LA PRESSE, JEAN-YVES LETOURNEAU

André Bisson, banquier et débardeur

Il a décidé de mettre certaines de ses théories de professeur devenu banquier en pratique

MIVILLE TREMBLAY

André Bisson, qui pendant seize ans fut l'homme fort de la Banque de Nouvelle-Ecosse au Québec, est devenu débardeur. En effet, il vient d'accepter le poste de président et chef de la direction de Logistec, une compagnie peu connue qui se spécialise dans le déchargement des navires.

A première vue, il y a de quoi surprendre: homme du monde, raffiné jusqu'au bout des doigts, M. Bisson a obtenu son MBA à Harvard. Avant d'entrer à la Banque de Nouvelle-Ecosse (BNE), il a passé seize ans dans l'enseignement, principalement à l'Université Laval, mais aussi à l'Institut des banquiers canadiens qu'il a fondé.

« Je vais maintenant faire ce que j'ai enseigné aux autres de faire, lorsque j'étais professeur, et ce que je leur ai conseillé de faire, lorsque j'étais banquier », ... soit de faire de l'argent, suggère-t-il en souriant dans une entrevue accordée à La Presse.

Il était premier vice-président

de la BNE. Aujourd'hui, il prend un malin plaisir à se présenter comme débardeur. M. Bisson connaît bien Logistec, il en est l'un des actionnaires et administrateurs depuis sa fondation en 1966. Curieusement, il n'en était pas le banquier, cette fonction étant remplie par la Continentale, récemment acquise par la Lloyds.

Le président-fondateur de Logistec, M. Roger Paquin a cédé sa place pour des raisons de santé, mais conserve la présidence du Conseil. Au fil des acquisitions, M. Paquin a bâti une entreprise qui est devenue le plus grand armateur de l'Est du Canada. Ses principales installations sont situées à Montréal et à Halifax, mais Logistec offre ses services de chargement et de déchargement de navires, ainsi que d'entreposage des marchandises dans la plupart des ports qui s'échelonnent de Thunder Bay, Ontario, à St. John's, Terre-Neuve.

À Montréal, Logistec vient de s'associer avec Cerescorp, de Chicago, dans une entreprise con-

jointe baptisée Termont, afin d'intégrer les capacités de déchargement des deux armateurs. Termont dispose de cinq grues portiques, dont les plus puissantes peuvent manipuler jusqu'à 30 containers à l'heure. « Cela va mettre le Port de Montréal en vedette », soutient M. Bisson.

Par l'entremise de sa filiale March Shipping, un important agent maritime de Montréal, la compagnie offre des services de représentation aux armateurs étrangers qui n'ont pas de bureaux locaux. Concrètement, March s'occupe de ravitailler les navires qui font relâche, de payer l'équipage, de proposer des cargaisons etc.

Enfin, Logistec possède également une flottille comprenant le M.V. Lucien Paquin, un navire de 12000 tonnes desservant les régions côtières du grand Nord, ainsi que trois autres navires de plus petit tonnage.

La compagnie n'a pas attendu la mode du REA pour s'inscrire en Bourse, car elle y est depuis 1969. Le dernier appel public à

l'épargne de \$12 millions, réalisé il y a un an, a dégagé des liquidités qui permettront, quand l'occasion se présentera, de réaliser « une acquisition majeure, pouvant même dépasser la taille de Logistec », affirme M. Bisson. Logistec pourrait profiter d'une telle occasion pour faire une percée aux États-Unis.

L'an dernier, Logistec inscrivait à son bilan un actif de \$38,5 millions. Avec un chiffre d'affaires de \$71,4 millions, la compagnie a dégagé un bénéfice net de \$1,3 millions. M. Bisson se refuse à donner quelque indication que ce soit à propos des résultats semestriels, qui seront rendus publics dans les prochains jours. Toutefois, il débordait d'enthousiasme pour sa nouvelle entreprise « qui va très bien et qui peut faire de plus grandes choses ».

Le banquier devenu entrepreneur n'entend pas abandonner ses nombreuses activités publiques à l'occasion du virage que prend sa carrière à 57 ans. A preuve, il deviendra président du Canadian Club de Montréal cet automne.

La Banque Nationale créera sa propre filiale de courtage

Le prix des maisons existantes était prohibitif

PAUL DURIVAGE

Renonçant à l'acquisition d'une firme existante en raison des prix trop élevés, la Banque Nationale, sixième plus importante au pays, travaille activement à la création de sa propre filiale de courtage en valeurs mobilières, a appris La Presse.

Le vice-président exécutif réseau, M. Humberto Santos, a confirmé implicitement ce développement, dont il réserve l'annonce officielle pour le mois d'août prochain, en affirmant que la Nationale « prend les moyens pour se positionner dans tous les secteurs d'activités que lui autorise le décloisonnement récent des institutions financières. »

La Banque Nationale, a-t-on appris, était encore récemment sur les rangs afin d'acquérir les deux millions d'actions du courtier escompteur Disnat. Celles-ci, représentant 40 p. cent du contrôle, ont été finalement cédées pour \$8 millions à la Financière Entraide-Coopérants ces jours derniers.

Elle fut aussi longtemps en négociation pour acquérir une large participation de Lévesque Beaubien, la plus importante firme de courtage québécoise. L'opération aurait pris la forme d'un échange d'actions, comme lors de l'acquisition de la Banque mercantile.

« Tout ce que je peux vous dire c'est que les prix demandés par les courtiers sont présentement beaucoup trop élevés », commente M. Santos qui rappelle la difficulté de garder le personnel de ces firmes après les acquisitions, comme ce fut le cas lors du Big Bang de Londres. En ce cas, mieux vaut partir de zéro. »

M. Santos ainsi que MM. Jean Turmel, vice-président aux placements, et Marc Saint-Pierre, son assistant, forment

le comité spécial chargé d'établir le plan de développement de la nouvelle division. M. Turmel est en outre mandaté pour recruter des professionnels des valeurs mobilières, des ressources d'autre part très sollicitées par l'industrie présentement.

La Nationale entend mettre en place le service progressivement à travers son réseau de 577 succursales dont 460 au Québec. Les grandes agglomérations urbaines seront ainsi les premières à profiter des services d'un courtier en valeurs mobilières à leur succursale de la Banque Nationale.

La Nationale suit ainsi l'exemple récent de la Banque de Nouvelle-Ecosse qui, profitant d'une brèche dans la législation des banques, lança sa filiale de courtage Placements BNE, avant même que soit donné le feu vert au décloisonnement. Avant elle, la Banque Toronto-Dominion s'est immiscée dans le marché avec sa « ligne verte », un service cependant limité à l'exécution de commandes. Desjardins possède aussi un permis de courtage restreint, par l'entremise de la Fiducie du Québec.

D'autres institutions bancaires ont préféré procéder par acquisition, comme la Banque de Commerce Canadienne Impériale qui détient depuis peu 25 p. cent de Gordon Capital. La Banque Royale a longtemps été pressentie pour acquérir le courtier torontois Wood Gundy passé aux mains de la First National Bank of Chicago, au début de ce mois.

Notons que la Banque Nationale est impliquée depuis quelques années déjà dans le commerce des valeurs mobilières, bien qu'à une petite échelle et de façon limitée. Elle transige en effet des obligations pour le compte de clients importants et reçoit aussi des ordres boursiers par ailleurs exécutés par un courtier régulier.

LA BOURSE

Le TSE et le XXM chutent; le Dow Jones gagne 2 points

Le prix des actions a de nouveau baissé hier à Toronto et à Montréal. L'indice TSE 300 a reculé de 13,31 points à 3 940,27 alors que l'indice de portefeuille XXM a perdu 13,07 points à 1 974,31. L'activité sur les marchés a été modérée.

À New York, le marché a affiché une certaine incertitude devant les tensions prévalant sur le Golfe Persique et devant la baisse continue du marché obligataire. L'indice Dow Jones a gagné 2,23 points à 2 470,18 dans un marché modéré.

Parmi les groupes qui ont perdu du terrain à la Bourse de Toronto, les pétrolières ont affiché la plus grosse perte de la

journée, soit de 1,1 p. cent. Les autres secteurs sont demeurés pratiquement inchangés.

L'action de la Compagnie pétrolière Impériale a perdu \$1/4 à \$73/4 et celle de Shell Canada a reculé de 1/4 à \$47/8.

Nova fut à nouveau le titre le plus en demande alors que 719 262 actions ont changé de mains. L'action de Canadien Pacifique a poursuivi sa montée, gagnant 1/4 à \$29/4.

À Montréal, les pétrolières n'ont guère fait mieux alors que le sous-indice a perdu près de 1 p. cent au cours de la journée. Le titre le plus en demande de la journée fut Bombardier (208 500 actions ont changé de mains) qui a perdu 1/4 à \$10/2.

MONTRÉAL	TORONTO	DOW JONES	L'OR (NEW YORK)	DOLLAR CANADIEN
1974,31 (-13,07) (-0,65%)	3940,27 (-13,31) (-0,37%)	2470,18 (+2,23) (+0,09%)	\$454,90 (+2,10) (+0,46%)	\$ +13/100 75,73

PRECISION SKI — FRANCHISATION

L'intérêt pour le ski ne cesse de grandir à travers le Canada entier. La hausse continue du prix de l'équipement ainsi que la conscientisation croissante du consommateur ouvrent les portes au concept de franchise d'un centre de service de skis avant-gardiste.

Quelques considérations attrayantes:

- Les skieurs reconnaissent maintenant les mèmes d'un centre de service de ski technologiquement sophistiqué.
- Un programme de marketing agressif, à la fois exhaustif et complet.
- Entraînement technique ainsi qu'administratif.
- PRECISION SKI utilise le procédé "Crystal Glide Finish". Innové par la compagnie Montana, de Suisse. Cette technique est endossée par tous les principaux fabricants de skis.
- Plusieurs territoires-clés sont encore disponibles.
- Il existe indéniablement une place pour PRECISION SKI au sein du marché du ski. La chance d'investir de façon créative, voilà ce que nous vous offrons.



LES DISTRIBUTIONS
MARCO POLO INC.
406-2150 W. Broadway
Vancouver, B.C. V6K 4L9
Téléphone: (604) 736-3733
(514) 255-8208
Agents exclusifs pour
les franchises PRECISION SKI

UNE OFFRE EXCLUSIVE

Chez Le Centre BMW, nous considérons que nos clients font partie d'une catégorie à part. Le Centre BMW a été construit et équipé exclusivement pour la vente et le service BMW. Soyez assuré que nous ferons le maximum pour vous offrir un



service après-vente des plus personnalisés. Et, seuls nos clients ont accès au "Club B.S.M." qui leur offre un éventail de services des plus exclusifs. Le Centre BMW, là où le service est au centre de nos préoccupations.



LE CENTRE BMW

BOULEVARD ST-MARTIN AUTO INC.

1430, BOUL. ST-MARTIN O., CHOMEDEY, LAVAL
667-4343

1^{re} et 2^e HYPOTHÈQUE

DIRECTEMENT DU PRÊTEUR
25000 à 1,5 MILLION \$

Conditions à négocier • Commission assurée aux courtiers
Décisions dans les 48 heures

INDIVIDUAL INVEST. CORP. 739-3636

Voyez la toute nouvelle

VOLVO 740 GLE 1987
FAMILIALE



- Transmission automatique
- Air climatisé
- Vitres électriques
- Radio AM FM cassette
- Toit ouvrant
- Tout l'équipement de base

ET EN PLUS

La performance — la sécurité — la durabilité et le luxe de la Volvo familiale 740 GLE 87.

Prix de location **492\$*** (Dépôt de 1700 \$ — Bail de 48 mois. Valeur résiduelle de 9500 \$. Taxe en sus.)

Depuis 25 ans, nous offrons à notre clientèle un service de navette à destination du métro.

LEMENN VOLVO

3839, boul. TASCHEREAU, St-Hubert
678-1220

Notre nouveau bas prix pour un billet aller simple.

0\$*

*À l'achat de deux billets réguliers Wardair, en classe économique (1 aller-retour ou 2 allers simples) entre toutes les destinations desservies par Wardair au Canada, nous vous remettrons GRATUITEMENT un billet aller simple pour la même destination.

Le service régulier Wardair, au Canada, est une bonne affaire à n'importe quel jour, mais c'est toute une aubaine entre le 15 juillet et le 31 août/87.

Amenez un(e) ami(e), un conjoint, un associé d'affaires — ou conservez votre billet-prime que vous pourrez utiliser pour la même destination.

Quelle que soit votre destination, vous voyagerez en Classe Wardair[®], à bord de nos gros porteurs exclusifs, en plus de profiter de notre service attentif et de nos prix concurrentiels.

Le billet-prime doit être utilisé sur les vols Wardair seulement et sera remis à l'achat de deux billets

réguliers en classe économique, pour les vols d'origine entre le 15 juillet et le 31 août/87.

Les voyages-primés doivent être effectués dans un délai d'un an à compter de la date d'émission du billet. Si ce voyage comprend 2 destinations différentes, le billet-prime sera accordé pour la destination la plus courte. Pour des renseignements supplémentaires appelez Wardair ou votre agent de voyages.

Vancouver • Edmonton • Calgary • Toronto • Montréal

Wardair Canada

ÉCONO-FLASHES

UNE POURSUITE CONTRE DOME SERA ENTENDUE

■ La Cour du Banc de la Reine de l'Alberta entendra les 7 et 8 octobre l'action intentée contre Dome par un créancier suisse non protégé. Le tribunal pourrait cependant trouver une autre façon que le procès pour régler le différend, lors d'une audition préliminaire de la cause, le 23 septembre. La Christex Familienstiftung exige le remboursement de l'équivalent de \$1,1 millions d'obligations en francs suisses. Dome soutient qu'elle n'est pas en mesure de payer en raison de ses difficultés financières. Plusieurs petits investisseurs européens, des Suisses en particulier, tentent de récupérer par le biais des tribunaux l'argent avancé à la compagnie albertaine.

INNOTECH OBTIENT UN CONTRAT DE \$815 000

■ Innotech Aviation Enterprises a obtenu un contrat de \$815 000 pour la remise en état des avions patrouilleurs dans l'Arctique canadien. La compagnie Canadian Airlines International est responsable des appareils de marque Lockheed Electra, en vertu d'un contrat signé avec le service atmosphérique de Transports Canada. L'évaluation des réparations à effectuer a déjà commencé. Les travaux nécessaires seront entrepris en octobre et se termineront en septembre 1988. Innotech a effectué une première émission d'actions dans le cadre du REA, en décembre 1986. La valeur de ses actions a fléchi, passant de \$5 l'unité à \$4,40.

GROUPE SANIVAN: UN CONTRAT DE \$2,9 MILLIONS

■ Le conseil municipal de Toronto a accordé au Groupe Sanivan un contrat de \$2,9 millions pour le réaménagement du terrain sur lequel a été bâti le théâtre Free Toronto. L'édifice abritant le théâtre a été érigé sur une propriété qui renferme des réservoirs abandonnés par les anciens occupants. Des produits toxiques ont contaminé le sol, forçant les autorités à fermer le théâtre. Les travaux ont commencé cette semaine et tout sera fin prêt pour la réouverture du théâtre, au début de 1988. La première émission d'actions dans le cadre du REA de Sanivan remonte à 1985. La valeur des actions est passée de \$5 à \$6 1/2.

AUX US AUSSI, L'INFLATION GRIMPE DANGEREUSEMENT

■ Les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 p. cent, en juin, aux États-Unis, après une hausse de 0,3 le mois précédent. Le pays connaît son pire taux d'inflation, pour une période de six mois, depuis 1982. Les hausses des prix des aliments et des ressources énergétiques ont contribué, à eux seuls, pour 60 p. cent de la hausse de juin. Au cours des six premiers mois de 1987, la progression de l'indice a atteint 5,4 p. cent en rythme annuel, une nette accélération par rapport à la hausse de 1,1 p. cent enregistrée pour l'année 1986. Des experts ne croient pas, cependant, que le pays sera touché par une spirale de l'inflation, comme ce fut le cas au cours des années 1970. Les hausses de prix devraient se stabiliser autour de 4 p. cent, selon eux, au cours des derniers mois de l'année.

LOUDEM LANCE SA FILIALE EXPLORATION MONICOR

■ La nouvelle filiale de la compagnie minière Louvem, Exploration Monicor, et la société en commandite de cette dernière ont conclu une entente de prise ferme d'un montant de \$9 millions, qui assure Monicor du financement intégral de ses programmes d'exploration et de mise en valeur pour l'année en cours. Louvem complète ainsi la division de ses activités entre ses deux filiales: Monicor qui s'occupe uniquement d'exploration et une autre compagnie qui exploite les ressources.

ALCAN RECONDUIT SON ENTENTE

■ Alcan Aluminium continuera à détenir 50 p. cent des actions de Crowborough Investments, en vertu d'une entente antérieure qui était assortie d'une option de renouvellement. Alcan s'engage ainsi à financer l'acquisition par Scarborough, au cours des trois prochaines années, d'assez d'actions subalternes avec droit de vote de Spar Aerospace (le fabricant du bras mécanique installé sur les navettes spatiales américaines) pour porter à 20 p. cent sa part dans cette firme. Scarborough détient déjà 10 p. cent des actions de Spar Aerospace et contrôle environ 45 p. cent des droits de vote dans Spar.

GREAT LAKES REPREND LE TERRAIN PERDU

■ Le bénéfice net de Great Lakes Forest Products est passé de \$5,1 millions pour les six premiers mois de 1986 à \$40,1 millions pour la période correspondante de 1987. Son bénéfice net par action se chiffre maintenant à \$2,05, comparativement à 26 cents pour la période correspondante, l'an dernier. Le chiffre d'affaires de la compagnie atteint \$366 millions, alors qu'à la même période, en 1986, il était de \$306 millions. Great Lakes Forest Products explique sa performance par une hausse des prix et des expéditions accrues de papier journal. Les directeurs de la compagnie ont déclaré un dividende de 40 cents l'action, payable le 1er octobre 1987. Le dividende précédent était de 35 cents l'action.

AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CHEZ CFCF

■ Le chiffre d'affaires de la station de radio et de télévision montrealaise CFCF a atteint \$71 millions pour la période de six mois qui s'est terminée le 31 mai 1987, une hausse de 4,6 p. par rapport à la même période, l'an dernier, lorsqu'il se chiffrait à \$68 millions. Le bénéfice net a été de \$9,6 millions ou de 87 cents par action, comparativement à \$9,7 millions ou 88 cents par action pour les six premiers mois de 1986. Le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de cinq cents l'action, payable le 16 septembre aux actionnaires inscrits le 31 août 1987.

SOUTHAM ACQUIERT UNE IMPRIMERIE AMERICAINE

■ Le groupe Southam a acheté Holladay-Tyler Printing de Glenn Dale, au Maryland. Selon la direction de Southam, Holladay-Tyler, qui compte 400 employés, est l'une des meilleures imprimeries de périodiques aux États-Unis. Le magazine National Geographic a notamment recours à ses services. Par cette acquisition, Southam espère affermir sa position sur le marché américain, que sa filiale, Southam Printing couvre déjà. Le chiffre d'affaires annuel de Holladay-Tyler s'élève à US \$50 millions. Southam, qui possède la Gazette de Montréal, est l'un des principaux groupes de presse canadiens.

GUILLEVIN ENVISAGE UNE ASSOCIATION

■ Dans un communiqué laconique, Guillevin International annonce qu'elle a entamé des discussions dans le but de conclure une transaction avec une société oeuvrant dans le même secteur qu'elle. La compagnie espère en arriver à un accord vers le début du mois de septembre. Guillevin, un des principaux distributeurs d'équipement électrique au Canada, a inscrit ses actions à la Bourse de Montréal, dans le cadre du REA, en novembre dernier. Vendues au prix unitaire de \$6 à l'émission, les actions de la compagnie s'échangent actuellement aux alentours de \$8,25.

SHL SYSTEMHOUSE ACHÈTE DPLA

■ La société SHL Systemhouse, d'Ottawa, annonce l'acquisition de toutes les actions ordinaires de DPLA (Drouin, Painchaud, Longchamps et Associés), de Montréal. Les compagnies sont spécialisées dans la consultation, le développement et l'intégration de systèmes informatiques. Le chiffre d'affaires de DPLA atteint \$4 millions, et la compagnie emploie une quarantaine de personnes, réparties à peu près également dans ses bureaux de Montréal et de Québec. L'entente doit être définitivement conclue en septembre. Les bureaux de DPLA seront alors intégrés à la succursale montrealaise de SHL Systemhouse, sous la direction de Denis Brulotte. Les conditions de la transaction n'ont pas été dévoilées.

AGROMEX ACHÈTE UNE ENTREPRISE DE SAINTE-SABINE

■ La société québécoise Agromex, un des plus importants producteurs de porcs au Canada, vient d'acheter la totalité des actions en circulation de Elevages PLO, de Sainte-Sabine, près de Farnham. La transaction de \$600 000 englobe cinq silos d'entreposage, deux porcheries, en plus des éléments d'actif courants. Agromex prévoit terminer son exercice financier avec un chiffre d'affaires de \$12 millions.

NOUVELLE ÉMISSION REA

■ Le société Tecrad, de Québec, annonce une émission d'un million d'actions ordinaires, au prix unitaire de \$3. Ces actions donnent droit à une déduction de 100 p. cent dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec. Tecrad conçoit et commercialise des appareils électroniques servant à l'évaluation et au contrôle de la qualité des métaux et autres substances, notamment dans les secteurs de l'aéronautique et du nucléaire. La compagnie possède des bureaux de recherche à Québec et à Montréal.

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

705 HYPOTHÈQUES

AAA 1ère, 2e, balance vente rapide, notaire Laberge 729-4334.

ACCEPTATION en 7 jours, 1ère et 2e hypothèques, Caisse Pop. St-René (Gouli), 321-2610.

1ÈRE, 2e hypothèques, rapide, 5 jours. Financier Ltee, 845-2377.

1ÈRE ou 2e hypothèque ou balance de prêt de vente ou prêts en cours de construction. Aucun frais caché. Prêt consenti rapidement. 683-3419.

1ÈRE et 2e HYPOTHÈQUE 85% de l'évaluation de la propriété résidentielle et commerciale. CREDIT VIA. 253-3354.

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ACHETONS brevets, inventions, commerces et autres. Vente, marketing, finance. 527-5363.

AVEZ-VOUS chambres à louer pour recevoir touristes au centre ville. B & B. Inf. 287-9435.

AVIS AUX COMMERÇANTS DE PNEUS

Équipement complet pour réparation à froid. Suprême aubaine. 1-819-373-4655.

BALL-O-MANIE

Jeu pour enfants, 12x16 - principe: enfant saute dans 20,000 balles de styrofoam. Possibilité de revenus et passe-temps pour personnes retraitées. Se transporter - centres commerciaux et foires. Valeur réelle \$12,000 - vente \$5,000. 646-2251 Serge.

BOUCHER

Nous sommes présentement à la recherche d'un boucher d'expérience avec dynamisme, pour la location d'un espace de "250 pi. carr." tout équipé, dans un commerce bien établi, situé dans le "West Island".

Opportunité de révé! M. Louis Jussanne

695-7450 695-3856

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS RÉSULTATS.

285-7111

INTERURBAIN SANS FRAIS 1-800-361-5013

ANNONCES ENCADRÉES 285-7000

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

CHERCHE plusieurs terrains pour construction zone duplex, triplex, participation aux profits. M. Jean 671-3910.

DEFILE DE MONDE À DOMICILE GERANTES DES VENTES

Notre nouvelle collection de vêtements pour dames sera lancée cet automne et nous sommes à la recherche d'une personne enthousiaste avec expérience dans la vente à domicile travaillant seule ou ayant sous sa direction une équipe de vendeuses dynamiques et ambitieuses capable d'en faire la promotion à travers la province. Il s'agit d'un tout nouveau concept dans le domaine du vêtement et si vous êtes à la recherche d'un nouveau défi, voici l'occasion rêvée de faire vos preuves et d'augmenter considérablement vos revenus. Communiquez sans tarder avec nous ou (514) 443-3783 M. Montera Elorac Inc.

DERNIÈRE CHANCE D'INVESTIR DANS UN EXCELLENT PROJET

quelques participations, disponibles dans un projet de rénovation et construction de 23 unités de condominiums commerciaux et résidentiels. \$25,000 minimum. Appelez Jean Plante 847-7644.

ESPACE pour magasin, boutiques, bureaux, centre commercial, neuvième, Cartierville, ancien Parc Belmont. Ouverture septembre. André 331-4895.

FABRICANT d'engrais foliaire

Autre-mer recherche industriel ou entrepreneur intéressé à fabriquer une formule originale au Canada et aux États-Unis. Xavier Abelle, 464-1000.

RE-MAX PLUS INC. CRTR

INVESTISSEUR RECHERCHE pour projet immobilier à l'étranger (Venezuela), voir 352-5211

LACROIX fosses septiques, vider

pulsards de rue et de stationnement d'immeubles. 473-4884

PARTENAIRE ou groupe demande

pour siège à la bourse de Alt, comitant requies \$200,000. 658-4021

PROJET EXCEPTIONNEL

REVOLUTIONNAIRE

Temps plein ou partiel, très payant. Autonomie personnelle et financière. 25 Ans et plus, avec auto. Pour rendez-vous 464-1925.

712 ASSOCIÉS DEMANDES

LAC PRIVE pêche à la truite, associée, petit capital. 1-764-3660

USINE de fabrication de meubles, recherche un associé actif, bilingue, au niveau des ventes, avec un capital de \$100,000 dont une partie peut être comptant et l'autre partie en co-légende. Veuillez faire parvenir votre C.V. à: C.P. 33 station F, Mt. D'Or. H3J 2K8.

714 FRANCHISES

SALON de bronzage, disponible à Terrebonne, idée géniale, 386-0998.

715 SERVICES FINANCIERS

CONSOLIDATION DE DETTES PRETS. LABBE ASS. - 931-8839

FONDS pour commerce, industrie, affaires, appartements, etc. DENCOL. MTG - 342-1354

NOUVEAUX DÉPÔTS À TERMES \$5,000 ET PLUS

MINIMUM 35 JOURS À 7 1/2% CETTE OFFRE EST POUR UN TEMPS LIMITÉ.

CAISSE POPULAIRE ST-FRANÇOIS D'ASSISE 8025 NOTRE-DAME EST 353-4030

718 ARGENT DEMANDE

BESOIN argent 1ère 2e hyp. sur propriétés notaire 729-4334.

730 EQUIPEMENT SPECIALISE

CONCEPTION-modification-fabrication de machines d'emballage sur mesure pour différentes industries. Expérience de 30 ans à votre service. Automatic 687-8530



L'économie qui s'écrit

Il faut être prêt à tout pour percer au Japon

JEAN POULAIN

■ La balance commerciale des États-Unis avec le Japon est déficitaire de dizaines de milliards de dollars? Pourquoi?

Le président de Chrysler, Lee Iacocca, avait ses vues là-dessus, quand il constatait dans son best-seller, et trouvait louche, que le yen ait gardé une valeur inchangée, pendant toutes les pérégrinations du dollar à la baisse en 1976-78, malgré les forces du marché.

Voici un autre exemple, tiré du livre: *Banzai! Le défi japonais*, chapitre sept, intitulé «Comment faire affaires au Japon».

«Prenons l'exemple de JTS (Régie japonaise du sel et du tabac). Il s'agit d'un monopole gouvernemental exerçant le contrôle exclusif de la distribution des tabacs (production nationale ou importation) sur tout le territoire japonais. Lorsqu'un rapport officiel du JTS, à caractère confidentiel, tomba entre les mains de la communauté commerciale étrangère, les craintes des exportateurs de tabac se trouvèrent confirmées. Leurs produits étaient loin de bénéficier de la distribution dont jouissaient les produits japonais.»

Le document préconisait de «restreindre la présence de cigarettes d'importation dans les distributeurs automatiques». Il encourageait les fournisseurs à ne pas approvisionner en cigarettes étrangères les distributeurs qui comptaient moins de dix colonnes. Il conseillait encore de «faire disparaître des lieux d'exposition les plus en vue, les articles de marques étrangères».

Lorsqu'on demandait au JTS pourquoi les cigarettes étrangères disparaissaient ainsi des distributeurs, il répondait qu'il n'en avait plus suffisamment en stock. Puis il y eut la révélation de R.J. Reynolds concernant la disparition de son logo sur ces mêmes distributeurs. Lors de l'enquête, aucun détailant n'accusa le JTS.

Et pour cause: «il y a peu de chance pour que les détaillants prennent position contre le JTS, dont ils dépendent pour l'obtention de licences».

Aussi, quand le JTS «préconise», «encourage» ou «conseille»...

Non, ce n'est pas une sinécure de tenter des ouvertures dans un pays qui «demeure une nation orientale jusqu'à la moelle».

Même si Mitchell Deutsch en dit grand bien

dans son ouvrage, ayant lui-même travaillé chez la filiale new-yorkaise de Sony, la lecture de son livre devrait décourager les plus obstinés.

On y trouve surtout une étude de l'attitude typique de l'homme d'affaires japonais, qui se retranche à la fois devant le consensus du groupe dont il fait partie (à mort l'individualisme) et dans la propension qu'il a acquise il y a plusieurs siècles, à rester impassible, pour cacher ce qu'il pense, face à des maîtres absolus.

D'où une volonté délibérée de préserver l'harmonie dans le groupe, ce besoin de sauver la face, en privilégiant le consensus et en négligeant les opinions personnelles.

Aussi, plutôt que d'affirmer des positions claires et nettes, les négociateurs japonais se retranchent dans l'ambiguïté, le flou, si décevant en affaires pour un Occidental.

Il s'ensuit que tout contact préliminaire nécessite un intermédiaire, si l'on suppose la moindre chance de succès.

Non seulement les Japonais cachent-ils leur jeu en ne disant pas ce qu'ils pensent, mais ils ne savent pas dire non: «lorsqu'un Japonais prend une légère inspiration avant de dire «oui», cela peut vouloir dire «non».

Le rire lui-même peut exprimer l'embarras, la confusion.

Quand un Japonais demande à un autre Japonais: «N'avez-vous pas faim?» la réponse est: «Oui, je n'ai pas faim», sinon il exprimerait un désaccord si, comme nous, il disait: «Non, je n'ai pas faim».

La recherche de l'harmonie ne va pas toutefois jusqu'à admettre l'égalité des sexes, puisque la femme est considérée comme inférieure, physiquement et intellectuellement: une femme sur dix mille peut accéder à la direction d'une entreprise.

La grande partie de l'ouvrage est censée armer l'homme d'affaires occidental (la femme d'affaires n'aurait aucun espoir) qui veut percer au Japon, ou y chercher un emploi de cadre.

• **BANZAI! LE DÉFI JAPONAIS** par Mitchell Deutsch traduction française de «Doing business with the Japanese» publié par Albin Michel, à Paris.

NOMINATION NOUVEAU PRÉSIDENT



Ronald Biard

Les membres de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, réunis en assemblée générale lors de leur colloque annuel tenu à Saint-Hyacinthe, ont élu monsieur Ronald Biard de Saint-Eustache, au poste de président pour l'année 1987-1988.

Les autres membres du Conseil d'administration sont:

Jacques Gagnon (Saint-Hyacinthe), président sortant

Marc-Yves Beaulieu (Westmount), vice-président

Maurice Bergeron (Communauté urbaine de Québec), vice-président

Claude Delisle (Sillery), secrétaire

André Letendre (Beauport), trésorier

Pierre Larivée (Dorval), administrateur

Ronald Beaupré (Boucherville), administrateur

Guy Robitaille (Rosemère), administrateur

Claude Hubert (Baie James), administrateur

Jean-Luc Julien (Trois-Rivières), administrateur

Sabin Tremblay (Saint-Romuald), administrateur

Raymond Joncas (Forestville), administrateur

L'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, dont le siège social est situé au 42, rue Sainte-Anne, bureau 200, Québec (Québec) G1R 3X3, regroupe plus de 170 directeurs généraux municipaux.

OUVREZ UN COMPTE TRUST CENTRAL

Vous pourriez

GAGNER 200 000\$

de prix à gagner.



Turlutez de joie!

GAGNANTS DE 1 000 \$

DU LUNDI AU VENDREDI

GAGNANTS D'UNE

AUTOMOBILE

CHAQUE MOIS

Trust Central

Vous constituez l'élément central.

Montréal 1130, rue Sherbrooke ouest 842-8362
Westmount 4825, rue Sherbrooke ouest 933-1122

GAGNEZ Chaque semaine un gagnant de 1 000 \$ et un gagnant de 200 000 \$.

Central Trust Central est une entreprise de la Banque de la Capitale. Central Trust Central est une entreprise de la Banque de la Capitale. Central Trust Central est une entreprise de la Banque de la Capitale.

"10 jours seulement"



rabais \$400

RABAIS \$400 sur l'ordinateur Tandy 1000 SX. Profitez de cette offre de durée limitée pour acheter un ordinateur MS-DOS compatible avec les IBM. Vous obtenez un ordinateur de première qualité pour votre petite entreprise, tout en faisant affaire avec une compagnie connue pour son service après-vente exceptionnel. La fiabilité, c'est une tradition Tandy. Et le Tandy 1000 SX se distingue par sa puissance et sa rapidité. Caractéristiques: deux unités de disque souple intégrées de 360K, cinq accès d'extension laissent amplement de place aux améliorations, des adaptateurs intégrés pour bâtons de commande, imprimante parallèle et crayons lumineux, et un logiciel DeskMate II prêt à servir. Ses six applications sont idéales pour le classement, pour le traitement de texte et

pour la mémorisation des formulaires. Voilà enfin un ordinateur compatible avec les IBM répondant parfaitement aux besoins de votre petite entreprise, à un prix de solde très avantageux! En exclusivité chez Radio Shack. Courant 1699.00

RABAIS \$500 sur l'imprimante à matrice de points et mode triple DMP-2110. Compatible avec les ordinateurs IBM, c'est le complément idéal de votre 1000 SX. Avec 4 styles de lettrage pour traitement de données, traitement de texte et graphiques. Vous pouvez aussi créer vos propres jeux de caractères! En solde dès maintenant — n'attendez pas! Cour. 1899.00

\$1399.00

\$1299.00

Écran non inclus



rabais \$500

26-2810

Les prix de solde sont en vigueur jusqu'au 31 juillet 1987

Nous nous réservons le droit de corriger les erreurs typographiques. IBM est une marque déposée de International Business Machines Corp.

ORDINATEURS TANDY... DE RADIO SHACK, DIVISION

INTERTAN CANADA LEE

Disponible dans tous les centres d'ordinateur Tandy, dans certains magasins Radio Shack et chez les détaillants participants

La vallée de la Matapédia veut aussi une papeterie

Ses producteurs de bois refusent d'être réduits à n'être que des exportateurs

La Presse Canadienne
AMQUI

■ Le mouvement d'opposition à l'implantation d'une papeterie à Matane est en train de s'intensifier et de se préciser. Le Comité de citoyens de la vallée de la Matapédia vient de lancer une campagne de souscription en faveur d'une papeterie dans la vallée.

Le maire de Saint-Benoît-Joseph-Labre, M. Rosaire Dumais, a été le premier à souscrire à cette campagne de financement, hier matin.

Le président du Comité de citoyens, M. Gilles Belzile, a déclaré, lors du lancement de la campagne: «Nous n'avons jamais cessé de travailler pour la papeterie dans la vallée. Heureusement pour nous, la papeterie n'est pas encore construite à Matane».

Le Comité soutient que ce sont les producteurs de bois de la vallée qui lancent l'idée d'un projet de papeterie, en 1976, papeterie qui devait être implantée à Causapsal ou à Val-Brillant.

Les gens de la Vallée croient de plus que l'implantation d'une papeterie à Matane signifierait que la vallée serait «définitivement» condamnée à exporter sa matière première, le bois, au lieu de pouvoir la transformer sur place.

L'implantation d'une papeterie à Matane a été annoncée en février 1981 par les députés et ministres Pierre de Bané et Yves Bérubé.

Le Comité de citoyens, est d'avis que le projet d'implantation d'une papeterie à Matane coûtera environ \$120 millions de plus que dans la Matapédia. Pour l'essentiel, cette différence est causée par les coûts de préparation du terrain de Matane. Coûts que les experts évaluent à \$120 millions à Matane (dont 85 p.c. seront subventionnés par Ottawa). Le Comité de citoyens estime qu'il en coûterait seulement \$1,5 million pour préparer un terrain à Saint-Benoît-Joseph-Labre, en bordure du lac Matapédia. La campagne de souscription lancée hier matin à Amqui permettra de mobiliser la population de la vallée de la Matapédia et de servir un «avertissement» aux politiciens, de dire ses promoteurs.

La grève des papetiers fait mal

Canadian Press
MONTREAL

■ Le débrayage inattendu de 4500 employés de la CIP pourrait causer des problèmes à plusieurs quotidiens qui pourraient manquer de papier journal.

Ainsi, Le Droit d'Ottawa achète environ la moitié de son papier journal de la CIP. Le journal sera en difficulté si la grève dure plus d'une semaine, a indiqué Pierre Manseau, contremaître à la composition du quotidien.

Quelque 3500 employés des usines de papier journal de la CIP, membre du Syndicat canadien des travailleurs du papier, ont débrayé lundi à Gatineau, La Tuque et Trois-Rivières. Mille de leurs collègues de Dalhousie, au Nouveau-Brunswick, les ont suivis le lendemain.

CIP, une filiale du Canadien Pacifique, est l'un des principaux fabricants canadiens de papier journal, un domaine où la production va déjà presque à pleine capacité.

De son côté, un cadre du Ottawa Citizen a déclaré hier qu'il tentait de conclure des ententes avec d'autres fournisseurs mais n'a pas voulu dire où en étaient ses démarches.

Selon M. Manseau, les palliatifs sont rares.

«Il semble que toutes les usines tournent à presque 100 p. cent de leurs capacités et qu'elles aient déjà vendu toute leur production. Les inventaires sont maigres», a-t-il noté.

En mai dernier, les usines de papier journal avaient roulé à 97 p. cent de leurs limites et avaient des réserves de papier pour 11 jours.

De son côté, l'éditeur du quotidien The Gazette, M. Clark Davey, ne prévoit pas de difficultés pour s'approvisionner en papier.

«La grève devrait être courte. J'ai cru comprendre que le litige portait sur des problèmes particuliers à chaque usine plutôt que sur des questions pécuniaires. De plus, les contrats sont signés à Consolidated Bathurst et Abitibi-Price, ce qui devrait permettre très bientôt d'alimenter le marché», a-t-il noté.

Bernard Van der Stichele, analyste chez Geoffrion Leclerc, doute que la grève dure plus de trois ou quatre semaines et qu'elle affecte sérieusement les livraisons de papier.

Cette campagne devrait aussi permettre d'accumuler du capital-actions en faveur d'une société formée en vertu de la partie 1-

A de la loi sur les compagnies et fondée le 11 mai dernier sous la raison sociale de «Papier de la Matapédia Inc.»

Édifice KINGS HALL *La Cour du Roi*
1231, rue Sainte-Catherine ouest entre La Montagne et Drummond

EN LOCATION

- Boutiques et magasins exclusifs donnant directement sur la rue Sainte-Catherine, au cœur du centre-ville
- Restaurant avec terrasse au 2e étage donnant sur l'atrium central
- Bureaux donnant dans l'atrium

282-0141

ALDO RESTAURANT
La fine cuisine italienne... fière de son accent sicilien

DINERS D'AFFAIRES À PARTIR DE \$
Ouvert du lun. au ven. de midi à minuit, sam. 17 h à minuit. Dimanche fermé.

1231, rue de la Montagne
866-0831 — 3240

LES PAPETERIES BATHURST LIMITEE
Déclaration de dividende
Actions privilégiées

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES
DONNE que le dividende trimestriel de vingt-six cents et quart (0,2625\$) l'action, soit le dividende n° 95, rapporté par les actions privilégiées série 1963 en circulation de la Société et payable le 1er septembre 1987, a été déclaré le 25 juin 1987. Ce dividende est payable aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 juillet 1987.

Par ordre du conseil,
Le Secrétaire,
E.C. Robichaud

Montréal (Québec)
le 23 juillet 1987

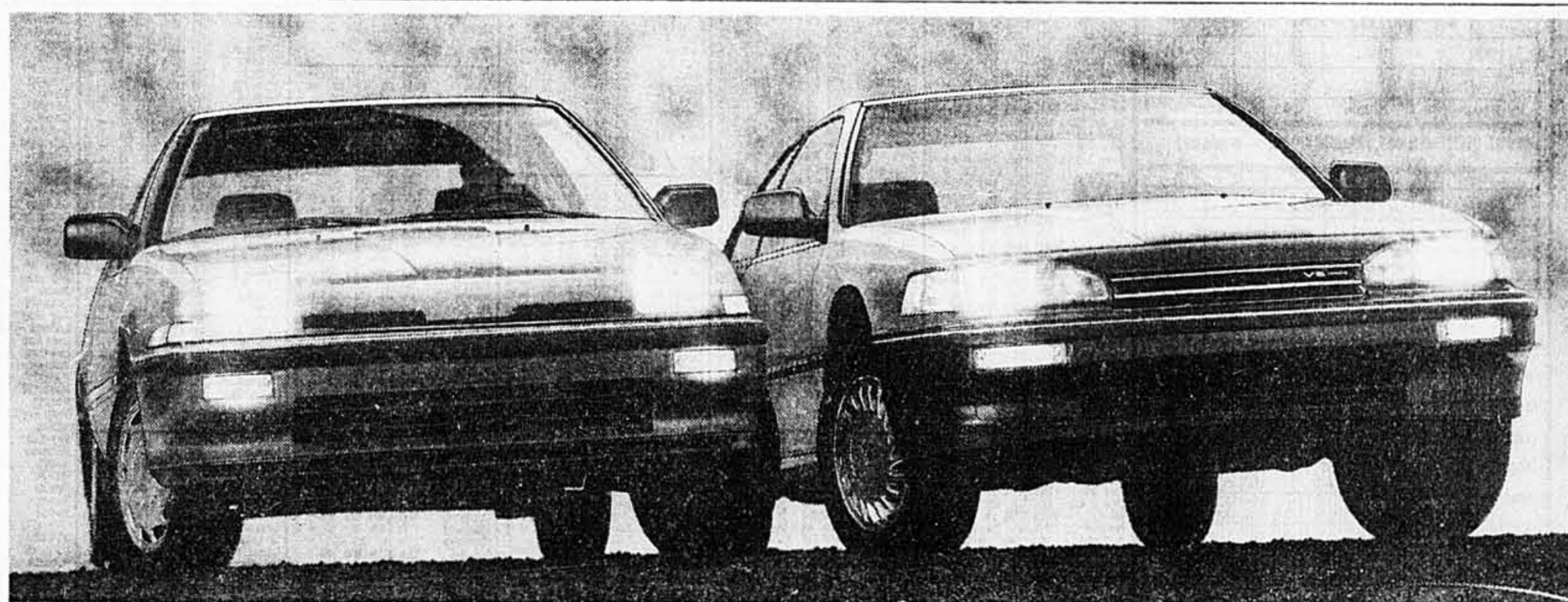
Imasco Limitée



Paul Paré

Purdy Crawford

Le Conseil d'administration d'Imasco Limitée tient à exprimer sa gratitude à M. Paul Paré, qui se retire de son poste de président du Conseil de la Société. M. Paré demeure administrateur. M. Purdy Crawford, président et chef de la direction d'Imasco Limitée, a été élu à la présidence du Conseil.



LA RECHERCHE DE "MOTOR TREND" POUR LA VOITURE IMPORTÉE DE L'ANNÉE EN EST VENUE À UNE COURSE ENTRE 2 VOITURES.

La revue "Motor Trend" est la critique de l'automobile au même titre que le "New York Times" est la critique du livre. C'est une autorité précise et objective.

C'est pourquoi c'est un honneur que "Motor Trend" ait choisi le coupé Acura Legend en tant que Voiture importée de l'année et l'Acura Integra en tant que bonne deuxième.

Selon "Motor Trend", "Le style extérieur du coupé Legend est de bon goût. Le moteur tourne rondement. Il ne fait pas de doute que le coupé Legend a tout l'équipement qu'il faut. La Legend est tellement belle qu'elle est au premier rang de notre catégorie style et design. Elle est si maniable qu'elle est au premier rang de nos catégories roulement/conduite et dynamique du châssis. Elle est si bien agencée qu'elle est au premier rang de notre catégorie confort et utilité. Et elle est si bien construite qu'elle est au premier rang de notre catégorie contrôle de la qualité."

L'ACURA LEGEND. EN VOIE DE DEVENIR LA VOIE DU SUCCÈS.

L'apparence de l'Acura Legend est sobre. D'un pare-chocs à l'autre, la ligne est franchement élégante. Les glaces sont affleurantes au cadre. Les poignées sont affleurantes aux portières. Le pare-brise est incliné au même angle que le capot surbaissé. Cela sert à fendre l'air plutôt qu'à le pousser. Cela sert aussi à vous offrir un champ de vision parfait.

Sous le capot, on retrouve des innovations qui sont le fruit de ce que nous

avons appris en construisant des moteurs pour le circuit international Formule Un du Grand Prix. La Legend est équipée d'un moteur V6 à injection de carburant programmée. Chaque cylindre compte quatre soupapes plutôt que deux ce qui fait que la terre tremblera au toucher de l'accélérateur.

Et elle tremblera en silence. Car l'habitacle de la Legend est votre monde à part. C'est un environnement propice à la détente pour l'automobiliste et les passagers. Tous les instruments et toutes les commandes sont en position logique: bien en vue et à portée de la main. Les surfaces intérieures sont douces, sobres et discrètes.

Le coupé Legend est sans vergogne notre voiture la plus chère. Mais les recherches menées par "Motor Trend" dans la catégorie du prix avantageux ont révélé que le coupé Legend ne cédait sa place qu'à une autre: l'Acura Integra.

L'ACURA INTEGRA. ON A ÉVITÉ LES RACCOURCIS. VOUS EN FEREZ AUTANT.

Citons "Motor Trend" encore une fois: "Honda est réputée pour ses voitures bien pensées, conçues avec simplicité et qui sont de petits bijoux. Cette réputation est prouvée par l'intérieur de l'Acura Integra: c'est un bijou ergonomique où tout est à sa place et d'emploi facile. C'est une voiture superbe."

L'Integra prouve son audace lorsque son pilote choisit le chemin le plus long entre le départ et l'arrivée. Elle

prouve aussi que la conduite de performance n'est pas nécessairement un test de l'endurance de l'automobiliste.

Une fois que vous avez découvert le chemin qui vous intrigue le plus, vous découvrirez que vous avez une vue splendide sur le monde. Le pare-brise et les glaces de grandes dimensions offrent une vue panoramique de 310° autour de la voiture.

Pour assurer la puissance de cette voiture de performance, on a puisé à la source de notre technologie de la course Grand Prix. L'Integra est équipée d'un moteur à 16 soupapes, à double arbre à cames en tête et à injection de carburant programmée qui développe 113 CV à 6 250 tr/min.

Si vous comptez quatre amis qui sont aussi exigeants que vous en fait de performance et de confort d'une voiture, vous découvrirez que l'Integra peut accommoder cinq occupants et leurs bagages grâce au hayon.

Nous vous invitons à faire l'essai sur route de la Voiture importée de l'année de "Motor Trend" et de celle qui occupe la deuxième place. Les deux sont chez le concessionnaire Acura. Nous sommes reconnaissants des critiques flatteuses. Mais celle qui nous importe le plus est la vôtre.

ACURA
LES VOITURES CONSTRUITES DE MAIN DE MAÎTRE.
Une division de Honda Canada Inc.

Votre avenir tient à votre ceinture.

ACURA	PRESTIGE ACURA 3700 Autoroute Laval (440) O., Que. 514-745-1234	ACURA PRESIDENT 4648 Boul. St. Jean N. Dollard-Des-Ormeaux 514-624-0415	LUCIANI ACURA 4040 Jean Talon O. Montréal 514-340-1344	SUDBEC ACURA 4645 Chemin Chambly St. Hubert 514-445-7333	MARC ACURA 7201 Notre Dame Trois Rivières O. 819-377-1030	ELEGANCE ACURA 1144 Rue Principale Granby 514-378-4969	VIP ACURA 450 Mgr. Dubois St. Jérôme 514-431-2735
--------------	---	---	--	--	---	--	---

Maintenant livrables dans les villes suivantes:

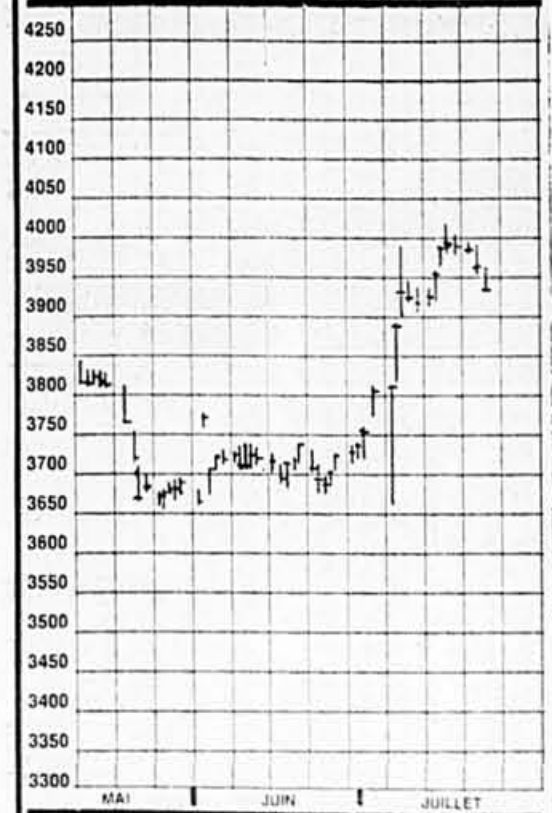
Victoria • Vancouver • Richmond • Kelowna • Calgary • Edmonton • Saskatoon • Winnipeg • Sudbury • Kitchener • London • St. Catharines • Hamilton • Brampton • Mississauga • Etobicoke • Toronto • Aurora • Ottawa • Montréal • Laval • St. Jérôme • St. Hubert • Granby • Sherbrooke • Trois Rivières • Québec City • Chicoutimi • Moncton • Halifax

TORONTO

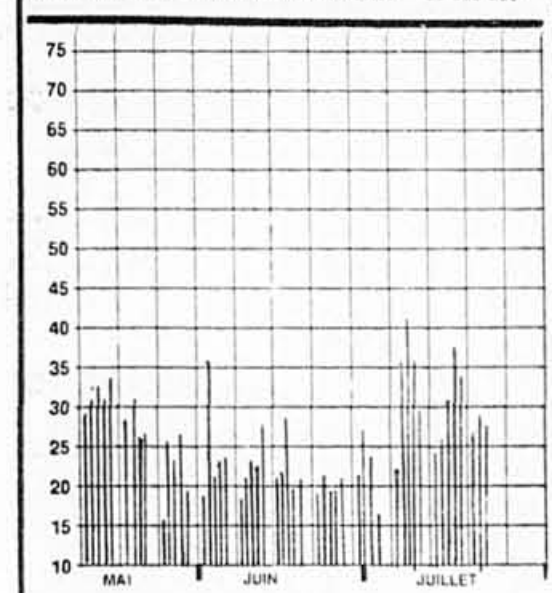
VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ

Haut: 3953,46
Fermeture: 3940,27
Bas: 3840,02

(Indice composé 300 titres)



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 28 552 000



INDICES DE TORONTO

	Ferm.	Var.
300 C.MPOSE	3940,27	-13,31
SERV. FINANCIERS	2544,20	-9,17
MINES ET METAUX	3163,68	+3,01
PETROLES ET GAZ	4568,44	-50,84
INDUSTRIELLES	2366,10	-16,89
TSE 35	207,53	-0,68

SOUS INDICES DE TORONTO

	Ferm.	Var.
AURIFERES	8783,20	+66,48
PAPIERIERES	5323,41	-32,13
CONSUMMATION	5447,66	-28,79
IMMOBILIER	13050,53	-105,42
TRANSPORT	8913,94	-123,38
PIPIELINES	3128,14	-33,61
SERV. PUB.	2908,95	-13,02
COMMUNICATIONS	6928,83	+15,96
DETAIL	6534,35	+10,44
HAUTE TECHNOLOGIE	1026,20	+12,10

A/B

	ch.	Net	ch.	Net
A.G.F.	2200,00	15,00	15,00	15,00
A.H. Auto	200,00	10,00	10,00	10,00
A.M.C.A.	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 2	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 3	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 4	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 5	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 6	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 7	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 8	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 9	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 10	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 11	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 12	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 13	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 14	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 15	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 16	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 17	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 18	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 19	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 20	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 21	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 22	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 23	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 24	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 25	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 26	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 27	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 28	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 29	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 30	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 31	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 32	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 33	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 34	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 35	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 36	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 37	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 38	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 39	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 40	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 41	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 42	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 43	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 44	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 45	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 46	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 47	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 48	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 49	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 50	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 51	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 52	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 53	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 54	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 55	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 56	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 57	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 58	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 59	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 60	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 61	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 62	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 63	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 64	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 65	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 66	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 67	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 68	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 69	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 70	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 71	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 72	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 73	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 74	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 75	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 76	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 77	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 78	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 79	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 80	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 81	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 82	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 83	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 84	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 85	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 86	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 87	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 88	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 89	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 90	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 91	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 92	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 93	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 94	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 95	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 96	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 97	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 98	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 99	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.M.C.A. 100	1000,00	5,00	5,00	5,00

VANCOUVER

VOLUME: 18 300 000

INDICE GENERAL FERMETURE: 1860,76

	ch.	Net	ch.	Net
A.B.	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 2	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 3	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 4	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 5	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 6	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 7	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 8	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 9	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 10	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 11	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 12	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 13	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 14	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 15	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 16	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 17	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 18	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 19	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 20	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 21	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 22	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 23	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 24	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 25	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 26	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 27	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 28	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 29	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 30	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 31	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 32	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 33	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 34	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 35	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 36	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 37	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 38	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 39	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 40	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 41	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 42	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 43	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 44	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 45	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 46	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 47	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 48	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 49	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 50	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 51	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 52	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 53	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 54	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 55	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 56	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 57	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 58	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 59	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 60	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 61	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 62	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 63	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 64	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 65	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 66	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 67	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 68	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 69	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 70	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 71	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 72	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 73	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 74	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 75	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 76	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 77	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 78	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 79	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 80	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 81	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 82	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 83	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 84	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 85	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 86	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 87	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 88	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 89	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 90	1000,00	5,00	5,00	5,00
A.B. 91	1000,00	5,00	5,00	5,00

LA BOURSE EN BRE

MONTREAL										TORONTO										NEW YORK									
Volume:					Mercredi					Mercredi					Mercredi					Volume:					Mercredi				
Mardi					Mardi					Mardi					Mardi					Mardi					Mardi				
Faits saillants:					Faits saillants:					Faits saillants:					Faits saillants:					Faits saillants:					Faits saillants:				
Actions trans.					Actions trans.					Actions trans.					Actions trans.					Actions trans.					Actions trans.				
Gains					Gains					Gains					Gains					Gains					Gains				
Pertes					Pertes					Pertes					Pertes					Pertes					Pertes				
Inchangées					Inchangées					Inchangées					Inchangées					Inchangées					Inchangées				
Hauts 87					Hauts 87					Hauts 87					Hauts 87					Hauts 87					Hauts 87				
Baus 13					Baus 17					Baus 19					Baus 17					Baus 17					Baus 17				
Valeurs les plus actives					Valeurs les plus actives					Valeurs les plus actives					Valeurs les plus actives					Valeurs les plus actives					Valeurs les plus actives				
Volume					Volume					Volume					Volume					Volume					Volume				
Boursiers					Boursiers					Boursiers					Boursiers					Boursiers					Boursiers				
208 500					Bombardier -B- 10%					-					-					-					-				
175 175					Can. Pacific 29%					+					+					+					+				
110 803					Bell Enter. 41%					+					+					+					+				
831686					Cominco 19%					+					+					+					+				
75 755					Imasco 36%					+					+					+					+				
Juniors / Mines et petroles					Juniors / Mines et petroles					Juniors / Mines et petroles					Juniors / Mines et petroles					Juniors / Mines et petroles					Juniors / Mines et petroles				
Volume					Volume					Volume					Volume					Volume					Volume				
Boursiers					Boursiers					Boursiers					Boursiers					Boursiers					Boursiers				
253 050					Essor 1.60					+					+					+					+				
75 6121					Parquet .30					+					+					+					+				
60 000					Cogeco wts-B-.005					inch.					inch.					inch.					inch.				
57 100					Minaki A- 2.00					+					+					+					+				
50 080					Maufort 1.69					-0.15					-0.15					-0.15					-0.15				
ALBERTA										NEW YORK										suite de la page A 12									
Valeurs					Valeurs					Valeurs					Valeurs					Valeurs					Valeurs				
Boursiers					Boursiers					Boursiers					Boursiers					Boursiers					Boursiers				
Aeron 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20					Kne mi 3481 10 70					StoneW 160 10 105 73 73					Univis 276 230 294 129 129					Univis 276 230 294 129 129									
Aerod 2000 20 20																													

15 000 trappeurs seront obligés de suivre un cours de 40 heures

PIERRE GINGRAS

■ Au cours des trois prochaines années, 15 000 trappeurs du Québec seront obligés de suivre, au coût de \$102, un cours technique et pratique d'une durée de 40 heures, s'ils veulent continuer de pratiquer leur activité.

Cette mesure mise de l'avant par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche vise avant tout à uniformiser les modes de

piégeage dans la province, ainsi qu'à enseigner aux trappeurs des notions de base de biologie et d'écologie. Ce «certificat du trappeur» sera obligatoire en 1991.

Les premiers instructeurs seront formés dès le mois prochain dans le cadre d'une session de trois jours. Il s'agit d'un groupe de huit personnes choisies à travers la province en fonction de leur compétence et de leurs talents de communicateur.

En décembre, ces instructeurs

seront appelés à former une centaine de moniteurs qui, à leur tour, devront dispenser leurs connaissances aux adeptes de cette activité ancestrale. On estime qu'il faudra au moins trois ans avant que les quelque 15 000 trappeurs «blancs» aient suivi leur cours assorti d'un examen. Le Québec compte aussi 5 000 trappeurs autochtones, et le gouvernement songe également à les obliger à suivre une version spéciale du cours.

La session d'enseignement comptera 30 heures de théorie et 10 heures de pratique. Le cours théorique comprendra notamment la projection de cinq vidéos d'une durée de 30 à 40 minutes sur le piégeage d'espèces comme le castor, le rat musqué, la martre et le vison. Réalisés par Mme Kateri Lescop, ces vidéos éducatifs jugés d'excellente qualité insistent sur les méthodes de piégeage dites humanitaires.

Selon un représentant du mi-

nistère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Normand Traversy, ce type de cours est déjà obligatoire en Ontario depuis quelques années, mais il s'adresse uniquement à ceux qui veulent pratiquer cette activité pour la première fois. Au Québec, tous les trappeurs seront tenus de suivre la session de 40 heures. Les frais du cours seront déductibles d'impôt.

Si le piégeage est devenu avec

le temps surtout une activité récréative, il n'en demeure pas moins une source de revenus importants pour bon nombre de ses adeptes. L'an dernier, les trappeurs du Québec ont retiré \$8,8 millions de la vente de leurs peaux. L'animal le plus populaire auprès des trappeurs est le rat musqué. Dans le couloir du Saint-Laurent, on en capture près de 300 000 par année, principalement dans la région de Montréal et de Sorel.

ATTENTION, AUBAINES POUR TOUS! VENDREDI ET SAMEDI

UN RABAIS ADDITIONNEL DE

25%

Découpez le coupon ci-dessous

SUR LES ARTICLES MODE PRINTEMPS/ÉTÉ DÉJÀ RÉDUITS

2 JOURS SEULEMENT, LES VENDREDI ET SAMEDI 24 ET 25 JUILLET

EN EFFET, VOUS POURREZ ÉCONOMISER ENCORE PLUS VENDREDI ET SAMEDI LORS DE NOTRE SOLDE DE VÊTEMENTS, TENUES SPORT, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES MODE POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Vous attendiez l'occasion idéale pour vous procurer cet article mode qui vous fait tant envie, et bien la voici! Vous n'avez que vendredi et samedi pour bénéficier d'un rabais supplémentaire de 25% sur les articles déjà réduits, même de 50%. Complets, robes, pantalons, chandails, chaussures, shorts, maillots de bain, tenues de nuit, lingerie, accessoires mode et bien d'autres. Pour cette année ou pour l'été prochain, vous êtes assurés de réaliser des économies hors pair. Venez vite pour un meilleur choix. La sélection varie selon le magasin. Le rabais ne s'applique pas sur la marchandise Le Grenier, les tenues Polo^{MD}, les fourrures, cosmétiques, fragrances et franchises.

Achat en magasin seulement. RECHERCHEZ LES AFFICHES DE LIQUIDATION

GRAND SOLDE
estival
CHEZ
SIMPSON

DÉCOUPEZ CE COUPON POUR
UN RABAIS
ADDITIONNEL DE **25%**
SUR LES ARTICLES MODE
PRINTEMPS-ÉTÉ DÉJÀ RÉDUITS.
DEUX JOURS SEULEMENT,
LES 24 ET 25 JUILLET

L'offre inclut tous les vêtements, tenues sport, chaussures et accessoires mode déjà réduits pour hommes, femmes et enfants. Ne s'applique pas sur les tenues Polo^{MD}, fourrures, cosmétiques et fragrances.

Simpson

MONTRÉAL

LA GARANTIE SIMPSON: Satisfaction garantie ou argent remis.



TOUT EST DANS LE STYLE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.